



Jusqu'à l'égalité

La situation des filles dans le monde en 2025



Laissez-moi être une enfant,
pas une épouse :

le vécu des filles confrontées au mariage d'enfants

La situation des filles dans le monde en 2025

Le rapport sur la situation des filles dans le monde est publié tous les ans depuis 2007. Cette année, le rapport se concentre sur le mariage des enfants et apporte un éclairage nouveau sur la vie quotidienne des filles mariées et des filles vivant en union informelle, à travers leurs propres témoignages.

Définition : Mariages et unions d'enfants, précoces et forcés (MUEPF). Plan International¹ définit les MUEPF comme tout mariage ou union informelle, qu'ils soient civils, religieux ou coutumiers, avec ou sans enregistrement officiel, dans lequel l'un des conjoints ou les deux ont moins de 18 ans et/ou dans lequel le consentement libre, éclairé et sans réserve de l'un des conjoints ou des deux n'a pas été obtenu.

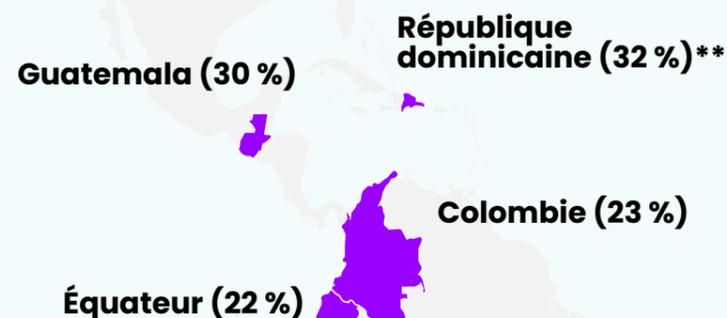
Dans le présent rapport, lorsque nous faisons référence au « mariage d'enfants » et aux « filles mariées », nous utilisons ces termes comme des termes génériques pour désigner les filles âgées de 15 à 24 ans qui ont été mariées ou ont vécu en union libre au moins une fois dans leur vie : leur situation matrimoniale actuelle peut ne pas être celle d'une personne mariée ou vivant en union libre.

Photo de couverture : Jeune fille, 18 ans, Guatemala, en union informelle depuis l'âge de 17 ans © Plan International

15
pays ont participé à la recherche

251
filles et jeunes femmes ont accepté de nous parler. Elles étaient toutes mariées (ou avaient été mariées auparavant) ou vivaient en union libre

244
militant-es contre le mariage des enfants issus des mêmes pays ont participé à une enquête en ligne



- (%) = pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou ayant commencé à vivre en union avant l'âge de 18 ans
- ** = pourcentage le plus élevé dans la région
- * = pourcentage le plus élevé dans le monde

Les pays participant à l'étude

Amérique latine et Caraïbes :

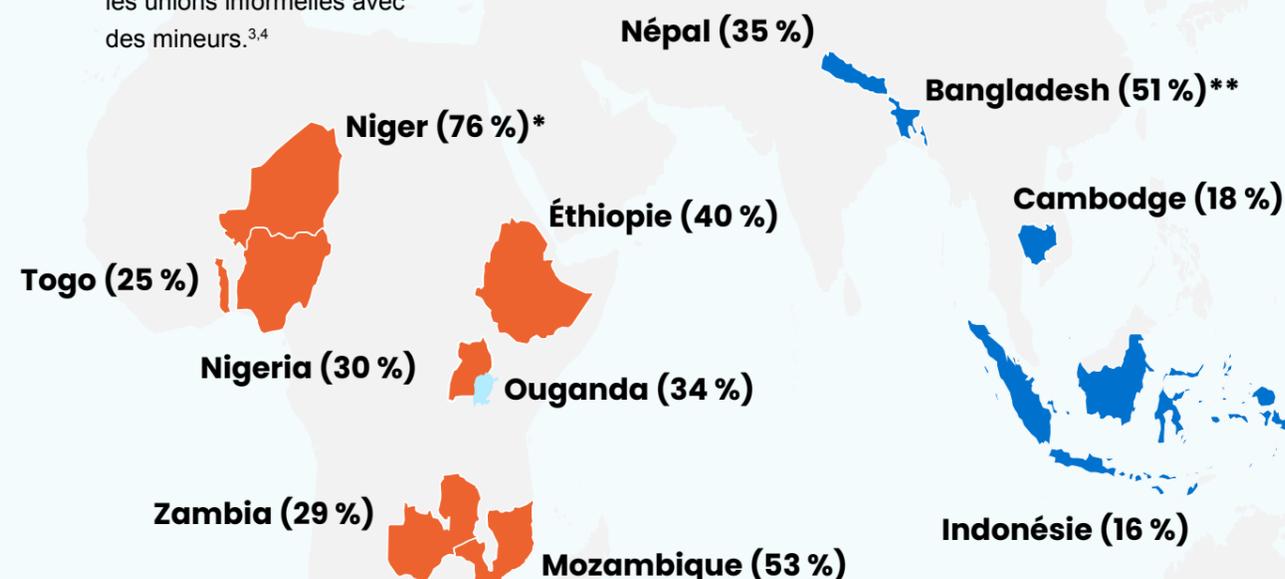
Les quatre pays ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)² et ont tous adopté des lois interdisant le mariage avant l'âge de 18 ans. Deux d'entre eux, la Colombie et le Guatemala, ont également adopté des lois interdisant les unions informelles avec des mineurs.^{3,4}

Afrique :

Les sept pays ont ratifié la CEDAW et, à l'exception du Niger, ont adopté des lois interdisant le mariage d'enfants.

Asie :

Les quatre pays ont adopté des lois interdisant le mariage d'enfants. Deux d'entre eux, le Népal et l'Indonésie, ont ratifié la CEDAW.



Avertissement concernant le contenu : Certaines expériences décrites par les participantes à cette étude font référence à des cas de violence physique et sexuelle, ainsi qu'à d'autres thèmes sensibles et potentiellement choquants. Nous vous invitons à les lire avec discernement et prudence.

À propos de cette carte : Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de Plan International.

Résumé exécutif

Cette année, le rapport annuel de Plan International est consacré à l'expérience des filles mariées avant leur 18 ans. Malgré de nombreuses réformes législatives et politiques, cette pratique reste largement répandue. L'étude découle des expériences de jeunes filles ayant survécu à un mariage précoce et s'exprimant avec leurs propres mots. Elle souligne qu'à une période marquée par un recul mondial des droits des filles et des femmes, la nécessité de s'attaquer au phénomène du mariage d'enfants devient urgente.

La recherche repose sur des entretiens approfondies avec 251 filles et jeunes femmes qui sont toutes mariées ou en couple, ou qui l'ont été, dans 15 différents pays : Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Népal, Éthiopie, Mozambique, Ouganda, Zambie, Colombie, République dominicaine, Guatemala, Équateur, Nigeria, Niger et Togo.

Nous avons également conduit un sondage en ligne auprès de 244 jeunes militant-es en matière de mariage des enfants dans ces mêmes pays. Leurs points de vue s'accompagnent de recommandations concrètes pour améliorer leur situation. Afin d'inscrire ces analyses dans un cadre juridique plus large, nous avons travaillé avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en utilisant l'indice Institutions sociales et égalité des genres (SIGI). Cette collaboration a permis d'examiner les cadres législatifs existants et d'identifier les mesures nécessaires pour assurer la protection des droits des filles et promouvoir leur bien-être.

Les filles mariées nous ont dit :*



⚠ Dans ce rapport, le nom des enfants et des jeunes gens a été modifié pour garantir leur anonymat. Les photos utilisées dans ce rapport ne sont pas celles des participant-es à la recherche.

« Être mariée avant ses 18 ans n'est pas normal. Cela perturbe l'éducation. Un an ou deux après le mariage, un enfant est né. À cet âge, je suis encore une enfant moi-même, et si j'ai un enfant, mon éducation est perturbée et cela pose un risque pour ma santé. Étant enfant, comment puis-je élever un autre enfant ? » Farhana, 21 ans, Bangladesh



Sept filles sur dix (70 %) sont mariées ou en couple, plus d'une sur quatre (28 %) sont divorcées et une sur 50 (2 %) sont veuves.



Six filles sur dix (63 %) n'ont pas d'emploi, ne font pas d'études et ne suivent aucune formation.



Près de la moitié (45 %) ont été mariées à un homme de 5 ans de plus qu'elles, voire plus, certaines à des hommes ayant 10 ou 20 ans de plus qu'elles.



Plus d'un tiers (35 %) ont quitté l'école immédiatement après leur mariage, ou en conséquence directe du mariage.



Près de trois filles sur quatre (72 %) ont au moins un enfant.



Près de deux filles sur cinq (38 %) expliquent qu'elles n'ont aucun pouvoir de décision au sein de leur foyer.



Une fille sur six (17 %) s'est dite marginalisée.



Une fille sur huit (13 %) a révélé avoir subi des violences ou des abus de la part de son partenaire.

Principales conclusions

1

La vulnérabilité des filles au sein de leurs mariages ou de leurs unions est un thème clé qui ressort de nos recherches. Le mariage prive les filles de leur capacité à prendre des décisions et de leurs opportunités. Le déséquilibre des pouvoirs dans les relations avec le partenaire, souvent bien plus âgé, augmente le risque de violence.

2

Parmi les filles auxquelles nous avons parlé, les taux de divorce ou de séparation sont élevés.

Le divorce est un sujet rarement abordé dans les études sur le mariage d'enfants. Et ces résultats révèlent l'existence d'un groupe non reconnu de filles encore très jeunes qui, après avoir enduré le traumatisme d'un mariage précoce, sont confrontées à la stigmatisation du divorce. Nombre d'entre elles n'ont aucune compétence économiquement viable et aucun moyen de subvenir à leurs besoins et, souvent, à ceux de leurs enfants. Elles passent d'une situation difficile à une autre : un sujet récurrent dans tous les pays était le jugement de la communauté et les difficultés financières résultant de la séparation.

3

Les réseaux sociaux, qui facilitent la création de relations hors du contrôle parental, jouent un rôle clé dans l'émergence de nouvelles formes de mariages d'enfants.

Les parents font pression pour que leur fille se marie ou formalise ses relations avec son petit ami afin de préserver sa réputation et l'honneur de la famille.

4

Le mariage des mineures est de plus en plus influencé par les relations numériques où les filles peuvent se sentir plus autonomes. La technologie ne change pas les comportements. En ligne, des hommes plus âgés peuvent encore exploiter la vulnérabilité émotionnelle et économique des filles en présentant le mariage comme un moyen d'échapper à leurs difficultés.

5

Un certain nombre de filles dans l'étude se sont dites marginalisées.⁵

La géographie, la caste, les handicaps, l'isolement social contribuent à leur donner le sentiment d'être des parias, les identités croisées renforçant cette discrimination. Les filles marginalisées étaient plus vulnérables à l'entrée en mariage, avaient plus de difficulté à accéder aux services et se trouvaient souvent dans une situation économique très difficile.

6

Bien que la quasi-totalité des 15 pays étudiés interdisent le mariage d'enfants, ces lois ne parviennent ni à protéger les filles du mariage, ni à défendre leurs droits au sein de celui-ci.

7

Les normes traditionnelles en matière de genre, qui privilégient le rôle d'épouse et de mère et valorisent la fécondité et l'obéissance sont présentes dans de nombreuses familles et communautés. Ces normes, souvent renforcées par des lois informelles, sont plus puissantes que la législation nationale.

55%

des militant·es interrogé·es ont identifié les croyances coutumières et religieuses comme des facteurs clés sapant l'efficacité des lois et des politiques visant à la prévention du mariage des mineures.

8

Outre les normes sociales et de genre profondément ancrées, la cause la plus urgente du mariage d'enfants est la pauvreté.

Dans un contexte mondial dans lequel les financements sont constamment menacés, la lutte contre la pauvreté reste le facteur clé pour la défense des droits des filles.

9

Une fois mariées, les filles sont largement isolées à la maison. Beaucoup ont évoqué l'impact de cette situation sur leur santé mentale : elles vivent avec des étrangers, sont souvent submergées par leurs nouvelles responsabilités et nombre d'entre elles se sentent seules.

10

Il ressort clairement des données que la capacité globale de décision pour les filles mariées, que ce soit en matière d'éducation, de santé, de droits sexuels et reproductifs, et de mobilité des filles ou de questions financières importantes ou moins importantes, est minimale et **certaines des filles nous ont dit qu'elles se sentaient intimidées à l'idée de contester l'autorité de leurs maris.**

11

Parmi les filles avec lesquelles nous avons parlé, rares sont celles qui ont poursuivi leurs études bien que nombre d'entre elles l'auraient voulu. L'éducation est souvent considérée comme inutile pour les filles mariées et les obstacles incluent le manque de temps et d'argent. Le soin des enfants et les tâches ménagères dominent leur vie et nombreuses sont celles qui n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité et les autres frais.

12

Les filles se sont mariées pour différentes raisons, mais dans la plupart des cas, leur consentement libre et éclairé est absent.

On attend des filles qu'elles se marient jeunes, qu'elles s'adaptent rapidement aux tâches ménagères, et qu'elles soient soumises à leur mari et à leur belle-famille, notamment en ce qui concerne la pression d'avoir des enfants.

13

Pas une seule des filles interrogées n'a dit qu'elle souhaitait que ses propres enfants contractent un mariage ou une union précoce.



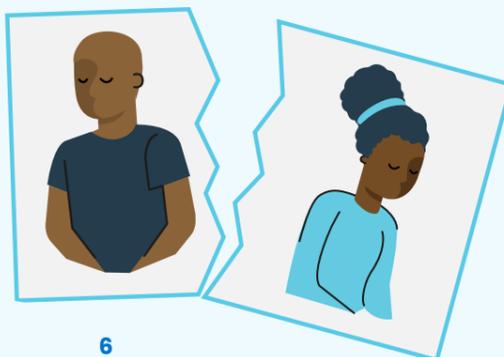
Les militant·es contre le mariage d'enfants ont classé les programmes de sensibilisation, destinés à la fois aux filles et à leurs familles, visant le maintien à l'école des filles mariées comme une des principales priorités.

14

L'accès à la contraception est problématique pour de nombreuses filles.

La grossesse est un élément clé du mariage des mineures et, une fois mariées, des pressions sont exercées sur de nombreuses filles pour commencer ou continuer à avoir des enfants. Généralement parlant, le mari ou le partenaire contrôle les décisions en matière de planification familiale, avec une contribution limitée de la part des filles qui sont privées de toute initiative et de toute autonomie, même physique.

60% des militant·es dans la lutte contre le mariage des mineures identifient les attentes culturelles et sociétales profondément ancrées comme le principal facteur derrière le mariage des enfants.





Appels à l'action



Dans l'ensemble, sur les 15 pays, les témoignages des filles présentaient des similarités frappantes et leurs expériences étaient largement corroborées par les observations de militant-es contre le mariage d'enfants.

Cette étude a débouché sur des suggestions pratiques formulées par des filles mariées et qui, selon elles, transformeraient leur vie :



Les gouvernements, les ONG et les représentant-es communautaires doivent :

- ❗ Investir dans des programmes visant à lutter contre les croyances, pratiques et attentes sociales néfastes qui favorisent les mariages d'enfants, et développer ces programmes à grande échelle.
- ❗ Veiller à ce que les filles mariées et celles exposées au risque de mariage précoce connaissent leurs droits, aient accès aux services dont elles ont besoin et puissent décider de leur avenir.
- ❗ Cibler le soutien aux filles mariées les plus marginalisées et les plus difficiles à atteindre, y compris les filles vivant dans des situations de crise et de conflit, ainsi que celles qui vivent en pauvreté extrême.
- ❗ Mettre en œuvre et financer des lois et des politiques fortes pour prévenir le mariage d'enfants et garantir le soutien et l'accès à la justice pour les filles mariées.
- ❗ Valoriser et financer le travail des jeunes filles leaders et de leurs mouvements dans le cadre de leurs initiatives visant à mettre fin aux mariages d'enfants.



“ Nous devons lutter pour nos droits jusqu’à ce que toutes les filles puissent profiter librement de leur enfance et construire leur vie en toute sécurité. Sumaiya, 21 ans, Bangladesh

Avant-propos

Sumaiya, 21 ans, vient du Bangladesh. Elle a survécu à un mariage précoce et forcé et vit désormais à nouveau avec ses parents. Elle travaille dans une fabrique de glaces.

J'ai été mariée à 14 ans. Mes parents sont pauvres, ils ont cinq enfants et je suis leur fille aînée. Nous avons beaucoup de difficultés et mes parents voyaient mon mariage comme la seule issue possible. J'étais tellement malheureuse que mes parents ont réussi à obtenir mon divorce. Aujourd'hui, j'ai un emploi et je peux aider ma famille. Il est très important d'offrir du travail et une formation aux filles et aux jeunes femmes : cela les aide à ne pas être poussées au mariage. Je voudrais protéger d'autres filles de ce qui m'est arrivé. Je travaille dur, mais ma vie est tellement meilleure qu'avant.

Je me suis mariée trop jeune et, à cause du traumatisme que j'ai subi, on m'a dit que j'aurais peut-être des difficultés à avoir des enfants. Mais mon rêve est d'avoir une famille et j'ai bon espoir qu'il se réalisera. Et quand j'aurai des enfants, je leur ferai comprendre ce qu'ils doivent faire. Si c'est une fille, je lui demanderai de faire des études supérieures et de ne se marier qu'après être devenue une adulte indépendante. Et si c'est un garçon, je lui demanderai d'agir comme un être humain afin qu'il ne ruine la vie d'aucune fille.

Je suis en train de reconstruire ma vie, et pour moi, comme pour beaucoup de filles dont il est question dans ce rapport, c'est difficile. Mais ce rapport est porteur d'espoir, il contient de nombreuses bonnes idées et des suggestions pratiques de filles et de jeunes femmes comme moi sur la manière de mettre fin aux mariages précoces et forcés et d'aider les filles qui en sont victimes.

Après avoir empêché son propre mariage lorsqu'elle était enfant, une jeune femme œuvre désormais à sensibiliser sa communauté au Bangladesh à cette question. © Plan International

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Carte et pays d'étude | 2 |
| Résumé exécutif | 4 |
| Principales conclusions | 6 |
| Appels à l'action | 8 |
| Avant-propos | 10 |
| Préface | 12 |
| Introduction | 14 |
| Méthodologie | 18 |
| Planter le décor | 19 |
| Ce que nous avons appris | 22 |
| 1. Intimidation et violences | 22 |
| 2. Contournement des lois | 25 |
| 3. Les raisons | 27 |
| 4. Et ensuite ? | 35 |
| 5. Perspectives d'avenir | 51 |
| Pratiques prometteuses | 52 |
| Examen des cadres juridiques sur le mariage des enfants | 54 |
| Conclusion | 58 |
| Recommandations | 62 |
| Remerciements | 66 |
| Notes de fin | 67 |

Photo : Une jeune fille de 18 ans originaire du Bangladesh, mariée à 14 ans et devenue mère à 15 ans. Après avoir rejoint le programme Stop the Stigma, elle est déterminée à façonner son propre avenir © Plan International



Préface

**Reena Ghelani, Directrice générale
Plan International**

Chaque fille a droit à une enfance, à la sécurité et à décider de son propre avenir. Pourtant, dans le monde, 650 millions de filles ont été mariées avant d'être prêtes.

Ce rapport met en lumière les témoignages de filles dont la vie a été façonnée par des décisions prises sans elles. Leurs histoires racontent des rêves interrompus, le fait d'avoir été retirées de l'école pour être plongées dans la maternité, les tâches ménagères et le silence. Mais elles parlent aussi de force. De filles et de jeunes femmes qui prennent la parole et exigent le changement.

En les écoutant (en les écoutant vraiment), nous commençons à comprendre les conséquences réelles des mariages d'enfants et ce qu'il faudra faire pour y mettre fin.

Ce rapport n'est pas seulement un recueil de témoignages. C'est un appel à l'action : pour changer les normes néfastes qui permettent au mariage des enfants de persister et pour construire un monde où chaque fille est libre de choisir sa propre voie.



Introduction

Le rapport « La situation des filles dans le monde » de cette année est consacré au mariage d'enfants. Il s'appuie exclusivement sur les témoignages et les expériences de filles mariées, dont les voix sont souvent absentes des débats politiques et des nombreuses études menées sur cette question. Cette nouvelle étude s'appuie sur le vaste programme et le travail de plaidoyer de Plan International contre le mariage d'enfants. Elle répond directement à la situation actuelle, où le recul mondial des droits des filles et des femmes rend d'autant plus important d'identifier les domaines dans lesquels les droits des filles sont les plus menacés et les moyens de les protéger.

Le mariage d'enfants est une violation des droits de grande ampleur. Il a pour cause la pauvreté et des normes de genre établies de longue date, et s'avère extrêmement difficile à combattre. Il s'agit d'une forme d'exploitation qui menace directement la santé et le bien-être des filles partout dans le monde. Il les prive de leur enfance, limite leurs opportunités, les enferme dans des relations souvent inégales qui les exposent à des violences physiques et émotionnelles, et, malgré des mesures politiques à grande échelle et des réformes législatives, il reste très répandu.

« **[Je me suis mariée] à cause de ce qu'il [mon mari] m'avait promis, je lui faisais confiance et je l'aimais. J'ai besoin de meilleures conditions de vie car ma famille vit dans la pauvreté et n'a pas assez d'argent pour subvenir à nos besoins... Je pensais donc qu'en me mariant, je pourrais subvenir aux besoins de ma famille... En réalité, c'est le contraire qui s'est produit : en me mariant jeune, je leur ai fait du mal.** » Simegn, 19 ans, Éthiopie

Ce rapport ne traite pas uniquement de la question du mariage d'enfants. Il se concentre de manière approfondie sur les expériences des filles qui vivent cette situation, souvent au détriment de leur santé physique et mentale, de leur sécurité, de leurs perspectives économiques et de leurs opportunités futures. Nous savons que le mariage des enfants persiste en raison de l'interaction entre des normes sexistes inévitables, la pauvreté et un large éventail de problèmes liés à la faible application de la législation, aux mauvaises perspectives économiques pour les filles et aux catastrophes naturelles et humanitaires.⁶ Nous savons également que la grossesse, considérée comme un déshonneur pour la famille de la jeune fille, oblige souvent celle-ci à se marier. En l'absence de services de santé sexuelle et reproductive, il n'y a souvent pas d'autre choix possible.

.....
Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, soit une toutes les trois secondes. 480 000 ont moins de 15 ans⁷

Nos conclusions s'appuient sur 15 pays à travers le monde et dans les 15, à l'exception du Niger, il existe des lois qui interdisent le mariage avant 18 ans, mais elles ne sont pas toujours correctement appliquées. Il existe un écart important entre ce qui est légalement autorisé et ce qui se passe réellement dans la vie des filles. Les principales influences sont les normes sociales liées au genre, approuvées par les familles et les communautés depuis des générations. Dans les sept pays africains étudiés, au moins une femme sur quatre s'est mariée avant l'âge de 18 ans, ce taux atteignant une femme sur deux au Mozambique et trois femmes sur quatre au Niger, ce qui est alarmant.

En discutant avec les filles qui ont participé à l'étude, nous commençons à comprendre le prix qu'elles paient : elles nous parlent de leurs relations avec leurs maris et leurs beaux-parents, souvent marquées par la violence, des tâches ménagères pénibles de leur vie quotidienne, de la difficulté de rester à l'école, de la perte de contrôle sur tous les aspects de leur vie, y compris la décision d'avoir des enfants et le moment de les avoir. Pour de nombreuses filles, les réformes politiques et juridiques visant à restreindre le mariage des enfants n'ont eu que très peu d'effet, et beaucoup sont toujours prisonnières de cette situation. Une histoire qui revient souvent concerne les difficultés liées au divorce, le manque d'argent et de compétences, l'absence de lieux sûrs où se réfugier, qui les obligent à rester dans des relations abusives.

Comme l'accent est principalement mis sur la lutte contre le mariage d'enfants, les filles, une fois mariées ou en couple, ont tendance à ne plus être prises en compte. Cela ne doit pas être toléré. Alors que le recul actuel des droits et la contestation de l'égalité de genre s'accroissent, il devient de plus en plus urgent de prendre des mesures pour prévenir les mariages précoces et protéger les filles de leurs conséquences.⁸

Les filles mariées avec lesquelles nous avons discuté, ainsi que les militant-es contre les mariages d'enfants, ont souligné l'importance de sensibiliser le public aux normes sociales et de genre qui régissent leur vie et rendent les mariages d'enfants si difficiles à éradiquer. La situation des filles mariées et les causes des mariages forcés sont trop souvent ignorées, considérées comme « normales » et intégrées dans le tissu familial et communautaire depuis des générations. Leurs témoignages nous donnent l'occasion de contribuer à remédier à cette situation.

Cette étude est unique par son approche multidimensionnelle. Elle est centrée sur les jeunes et s'appuie sur des données factuelles fournies par les filles mariées elles-mêmes et par de jeunes militant-es qui luttent pour prévenir et combattre le mariage d'enfants. Ces témoignages personnels sont mis en contraste avec une analyse du paysage politique et législatif, qui échoue largement à apporter de réels changements.

En mettant en lumière les droits et les besoins d'une partie de la société largement négligée et souvent isolée, l'étude fournit des données probantes convaincantes aux gouvernements, aux ONG et aux décideurs politiques afin qu'ils prennent des mesures efficaces et adaptées à la réalité de la vie des filles.

« **Mettre en place des programmes de sensibilisation dans notre société. Je veux d'abord apprendre afin de pouvoir faire quelque chose pour la société. Les gens comprendront alors l'importance d'éduquer les filles. Sinon, si personne n'en a conscience, les filles continueront d'être privées d'éducation et de se marier à un jeune âge.** » Juna, 24 ans, Népal

La recherche tentait de répondre à trois questions clés :

- ① Quel est le vécu quotidien des filles mariées et des filles vivant en couple en matière de moyens de subsistance et de revenus, de santé, d'éducation, de prise de décision au sein du foyer et d'autonomie ?
- ② De quelle manière la législation, les services et les politiques existants en matière de mariage des enfants soutiennent-ils les filles mariées ? Et comment ces mesures sont-elles mises en œuvre pour inclure les filles mariées marginalisées ?
- ③ De quel soutien les filles mariées ou vivant en couple ont-elles besoin pour promouvoir et protéger leurs droits ?



Grâce au projet de prévention des mariages d'enfants précoces et forcés au Népal, les filles restent scolarisées et se construisent un avenir meilleur © Plan International

Méthodologie :

Entretiens et groupes de discussion

Nous avons interrogé 201 filles lors d'entretiens et 50 autres ont participé à des groupes de discussion dans 15 pays : Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Népal, Éthiopie, Mozambique, Ouganda, Zambie, Colombie, République dominicaine, Guatemala, Équateur, Nigeria, Niger et Togo. L'approche était participative et inclusive, élaborée par les membres des bureaux nationaux de Plan ayant une expérience pertinente du terrain.

Éthique et protection :

Nous avons reçu l'approbation éthique au niveau mondial du Comité d'éthique de la recherche du groupe de réflexion sur les affaires mondiales ODI, basé au Royaume-Uni. Une autorisation éthique nationale a également été obtenue dans les pays suivants : Indonésie, Ouganda, Zambie et Niger.

Le consentement éclairé et l'accord ont été obtenus auprès de toutes les participantes, avec le consentement parental lorsque cela était nécessaire. L'anonymat et la confidentialité ont été garantis tout au long du processus de collecte, d'analyse et de rédaction des données, et une sécurité solide des données a été assurée. Toutes les personnes collectant des données ont signé la politique de protection des enfants et des jeunes de Plan International.

Enquête :

Elle a été menée auprès de 244 jeunes militant·es contre le mariage des enfants issus des 15 mêmes pays. L'enquête a été conçue pour compléter les entretiens qualitatifs et les discussions de groupe, en mettant l'accent sur les témoignages de ceux qui sont en contact direct avec les filles mariées et qui sont en première ligne pour faire évoluer les choses.

Analyse SIGI de l'OCDE :

Depuis 2009, l'indice Institutions sociales et égalité des genres (SIGI) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fournit une mesure complète des écarts en matière d'égalité des genres dans les institutions sociales. Le SIGI examine les écarts que la législation, les attitudes et les pratiques créent entre les femmes et les hommes en termes de droits, de justice et d'opportunités d'autonomisation. Pour cette étude, Plan International s'est associé à l'OCDE afin de mener une nouvelle analyse de cet ensemble de données : une compréhension du paysage juridique plus large autour du mariage des enfants qui sert de base aux réflexions des filles mariées et des militant·es.

⚠ **Veillez noter que tous les noms des filles et des jeunes femmes participant à ce rapport ont été modifiés afin de garantir leur anonymat.**



Planter le décor

Il ressort clairement de notre analyse de la littérature disponible que le mariage d'enfants limite les droits des filles à l'éducation, à la santé, à l'autonomie corporelle, à la participation politique et à un travail décent, et les expose davantage à la violence et aux maltraitements.¹⁰ Les services publics, notamment les soins de santé, l'éducation et l'aide juridique, ne parviennent souvent pas à soutenir les filles mariées.¹¹ Le mariage d'enfants touche également les garçons, mais dans une moindre mesure :

.....

À l'échelle mondiale, une jeune femme sur cinq âgée de 20 à 24 ans s'est mariée avant son 18^e anniversaire, contre un jeune homme sur 30.¹²

.....

Bien qu'il existe des lois fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans aux niveaux national et international, il est nécessaire de mieux les appliquer et de faire preuve d'une détermination accrue pour faire évoluer les normes sociales longtemps acceptées qui normalisent le mariage d'enfants. Cela est essentiel, non seulement pour prévenir le mariage d'enfants, mais aussi pour offrir une protection et un soutien aux filles mariées ou vivant en union informelle.



La base de données SIGI 2023 de l'OCDE révèle que :

- Dans 17 % des pays (30 sur 178), l'âge légal minimum pour les filles est inférieur à 18 ans, alors que pour les hommes, c'est le cas dans 8 % des pays. Au Soudan, des dispositions autorisant le mariage des filles dès l'âge de dix ans ont été constatées.
- Parmi les 148 pays qui fixent l'âge légal minimum du mariage à 18 ans ou plus, près de 75 % ont mis en place des exceptions autorisant les mariages en dessous de l'âge minimum standard du pays.
- Les conséquences de la violation des lois protégeant contre le mariage d'enfants sont souvent extrêmement limitées. Il est possible d'annuler le mariage, mais la loi ne prévoit aucune autre mesure pour les victimes, ni aucune sanction à l'encontre des auteurs.

Malgré tout, des progrès importants ont été accomplis au cours de la dernière décennie pour réduire le nombre de mariages d'enfants et, à l'échelle mondiale, leur taux est passé de 22 à 19 %.¹³ Toutefois, ces progrès sont inégaux et fragiles : le taux augmente dans les zones de conflit par exemple.¹⁴ En outre, le recul récent et croissant des droits des filles et des femmes menace de freiner, voire d'inverser, les progrès durement acquis. Par exemple, lors de la 69^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW69) en mars 2025, les États membres ont supprimé les références aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive de la déclaration politique finale, ce qui constitue un recul important pour les droits des filles à l'échelle mondiale.¹⁵



Quels sont les effets du mariage d'enfants sur la vie et les opportunités des filles ?

De nombreuses études révèlent à quel point les filles mariées et celles vivant dans des unions informelles sont défavorisées : elles sont touchées de manière disproportionnée par un accès limité à l'éducation, un pouvoir de décision réduit et l'exclusion des protections juridiques. Cela limite non seulement leur potentiel individuel, mais constitue également un obstacle majeur à un développement social et économique plus large.

- ❗ Elles sont souvent privées de leurs droits fondamentaux, notamment en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, d'égalité et de protection contre la violence.¹⁶ Les lacunes juridiques et les lois informelles qui peuvent être en contradiction avec la législation nationale font que les filles ne sont pas correctement protégées contre les mariages précoces et les violences de genre.
- ❗ Elles sont confrontées à toute une série de difficultés, notamment des problèmes de santé,¹⁷ des risques plus élevés de violence conjugale,¹⁸ et un accès limité à un soutien psychologique.¹⁹ De plus, l'isolement social et l'impossibilité d'interagir librement avec leurs pairs ou de participer à la vie active exacerbent encore davantage leur détresse psychologique et d'autres difficultés psychosociales.²⁰
- ❗ Moins d'une fille mariée sur cinq poursuit sa scolarité après le mariage.²¹
- ❗ De nombreux mariages sont illégaux ou non enregistrés, ce qui prive les filles de toute protection juridique en matière de propriété, de pension alimentaire ou d'héritage.²² Dans le cas des mariages non enregistrés ou informels, les jeunes mères se heurtent à d'importants obstacles juridiques lorsqu'elles revendiquent la garde de leurs enfants ou demandent une pension alimentaire, ce qui rend encore plus difficile de quitter leur mari. Les unions informelles sont en augmentation, ce qui risque de rendre le mariage des enfants plus difficile à suivre et cette pratique moins visible.
- ❗ Les filles marginalisées ont encore plus de mal à accéder à l'aide juridique et aux services publics.²³ Dans certains pays, les systèmes juridiques pluralistes peuvent aggraver la situation, car ces lois ne traitent pas toujours toutes les couches de la population de manière égale.²⁴
- ❗ Les filles ont souvent un pouvoir de décision minimal en raison de la dynamique inégale des relations, en particulier dans les cas où il existe des écarts d'âge importants. Ce déséquilibre limite la capacité des filles à négocier sur des questions cruciales telles que la sexualité et la contraception, augmentant ainsi le risque de grossesses non désirées à un jeune âge, ce qui accroît le risque de mortalité et de morbidité maternelles.²⁵

Il est clair que non seulement les lois contre le mariage des enfants ne sont pas correctement appliquées, mais qu'une fois mariées, les filles ont du mal à accéder à l'éducation, à acquérir des compétences, à rester en bonne santé ou à conserver une quelconque autonomie sur leur vie. Elles sont également plus vulnérables à la violence conjugale, qui peut inclure des abus sexuels, physiques et émotionnels ainsi que des comportements dominants. Malgré des efforts bien intentionnés, les progrès pour mettre fin au mariage d'enfants sont limités, et peu de mesures sont prises pour protéger et subvenir aux besoins des filles mariées. Les filles avec lesquelles nous avons discuté confirment cette situation et apportent des informations nouvelles et détaillées sur leur vie quotidienne et sur les facteurs économiques et sociaux qui les ont conduites au mariage. Leurs témoignages guident la section suivante du rapport : ils mettent en lumière les défis auxquels elles sont confrontées, suggèrent le soutien dont elles ont besoin et nous aident à comprendre pourquoi la question du mariage des enfants s'avère si difficile à résoudre.

“ **Je ne savais rien, j'étais encore mineure. Quand ma mère m'a demandé si je voulais me marier, j'ai tout de suite voulu le faire, sans réfléchir à la façon dont je vivrais ensuite. Sans penser à ce que serait l'avenir, à ce que serait la vie de famille. Je n'ai pas beaucoup réfléchi au mariage. Quand je l'ai vécu, j'ai juste réalisé qu'être mariée était difficile. Cela n'a duré que deux ans.** »
Amelya, 23 ans, Indonésie (mariée à l'âge de 16 ans)

Une fille de 15 ans originaire d'Indonésie sensibilise les élèves de son école au mariage d'enfants.
©Plan International



Ce que nous avons appris

La recherche a brossé un tableau complexe, et souvent troublant, de la vie des filles, à partir de trois sources différentes :

- ✔ les expériences et les opinions des filles avec lesquelles nous avons discuté ;
- ✔ les connaissances et la sensibilisation des militant-es contre le mariage des enfants ;
- ✔ le contexte politique et législatif qui crée l'environnement favorable ou défavorable dans lequel vivent les filles mariées et dans lequel les militant-es mènent leur campagne.

Dans les différents pays, les réactions et les descriptions du mariage d'enfants par les filles et les jeunes femmes ont beaucoup en commun. Il existe certaines différences régionales : les filles d'Amérique latine, par exemple, sont plus susceptibles de vivre dans des unions informelles, et en Afrique occidentale et centrale, la différence d'âge entre la fille et son mari est souvent plus prononcée. De plus, les expériences individuelles des filles ne sont en aucun cas uniformes : divers éléments, déterminés par le lieu, la situation économique et la dynamique familiale, entrent en jeu.

Partout, les filles ont décrit leur vulnérabilité, leur manque de protection tant de la part des lois nationales que de leur propre communauté, et elles en ont expliqué les raisons. Elles parlent beaucoup de la pauvreté, de la pression sociale qui les pousse à se conformer aux rôles de genre établis. Elles évoquent également le rôle des réseaux sociaux, un nouveau moyen de nouer des relations qui comporte à la fois des risques et des aspects romantiques.

1. Intimidation et violences : « Il devenait violent avec moi... »

La vulnérabilité des filles dans leur mariage est un thème central qui ressort de nos recherches. Encore enfants, elles sont dominées par leurs partenaires, souvent âgés, et sa famille, ce qui conduit trop souvent à des violences.

« (Il) m'intimidait, et chaque fois que j'essayais de m'exprimer, il me battait. Je me taisais parce que j'avais peur des conséquences. » Bupe, 19 ans, Zambie

Plus de huit filles sur dix (85 %) ayant déclaré avoir subi des violences dans le cadre de leur mariage étaient mariées à des hommes d'au moins cinq ans leurs aînés.

À seulement 13 ans, Binita a été contrainte à avoir des relations sexuelles par son mari, alors âgé de 24 ans. Bien qu'elle ait réussi à échapper à ce mariage, elle sait que peu de filles en ont la possibilité. Binita explique que la violence est très répandue et que la pression exercée sur les filles pour qu'elles la supportent est intense. On enseigne aux filles et aux jeunes femmes que l'honneur de la famille est plus important qu'elles-mêmes.

« Elles sont obligées de rester, même si elles sont battues ou malheureuses, car notre société dit qu'une fille doit protéger l'honneur de sa famille. C'est pourquoi beaucoup de filles restent même si elles souffrent beaucoup. » Binita, 19 ans, Népal

Mais la violence est très répandue. Esneya, originaire de Zambie, aujourd'hui divorcée et vivant avec sa mère et son frère, est tombée enceinte et s'est mariée à l'âge de 16 ans. Son mari, âgé de 19 ans, était également violent :

« Il quittait la maison pendant plusieurs jours et, à son retour, il devenait violent avec moi. » Esneya, 20 ans, Zambie

Pour certaines, ces mauvais traitements étaient considérés comme « normaux », comme une partie inévitable du mariage, et ont été signalés par des filles dans plusieurs pays : Éthiopie, Mozambique, Zambie, Nigeria, Togo, République dominicaine, Guatemala, Cambodge, Népal et Indonésie.

Dans ces différents pays, les filles nous ont courageusement fait part de leurs expériences de maltraitance et de contrôle au sein de leurs couples, et ont évoqué la difficulté d'obtenir de l'aide :

- ➔ la violence conjugale n'est pas prise suffisamment au sérieux dans leurs communautés ;
- ➔ elles dépendent financièrement de leurs maris ou de leurs partenaires ;
- ➔ il existe un manque général d'informations sur les services juridiques locaux.

Partout, les systèmes de soutien aux filles étaient minimes, et beaucoup devaient endurer des difficultés pour préserver l'unité familiale.

Dans les contextes où les systèmes de soutien formels (aide juridique, refuges ou services psychosociaux) sont limités ou inaccessibles, les filles victimes de violence dépendent souvent de systèmes de soutien informels, notamment les membres de leurs familles, leurs amis et les réseaux communautaires.



À Maradi, au Niger, les femmes d'Akula da Kyau (« prenez bien soin ») disent non au mariage d'enfants et oui à l'éducation des filles, afin que les rêves de leurs filles aient une chance de se réaliser. © Plan International

Ces systèmes informels sont censés apporter un soutien émotionnel, pratique et parfois protecteur. Mais ce soutien n'est pas toujours présent. Mwansa, originaire de Zambie, raconte avoir subi de graves violences physiques de la part de son ancien mari, qui avait plus de cinq ans de plus qu'elle, et avoir demandé de l'aide à sa mère.

Chikondi, également originaire de Zambie, a souligné la réticence de certaines filles mariées à signaler les violences conjugales, insistant sur le fait que cela ne devrait pas leur incomber entièrement.

« **Les victimes n'ont pas le courage de signaler les violences qu'elles subissent, car elles ont peur des réactions négatives de la communauté. Il devrait exister une plateforme où quelqu'un pourrait le faire au nom des victimes.** » Chikondi, 20 ans, Zambie

Partout, les filles décrivent leur situation comme désespérée. C'est particulièrement vrai pour celles qui s'identifient comme marginalisées : celles qui vivent avec un handicap, qui sont isolées socialement ou géographiquement, qui appartiennent à une caste ou à une ethnie différente, ou qui sont considérées comme des parias. Ces filles sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs du mariage des enfants, ce qui les rend d'autant plus susceptibles de contracter ou d'être contraintes à un mariage précoce.

Dans de nombreux pays, les filles décrivent l'impact que l'isolement social ou l'éloignement géographique ont sur leur vie : celles qui vivent avec un handicap physique ou psychologique ont du mal à accéder à l'éducation ou aux services de santé de qualité dont elles ont besoin et n'ont souvent pas les moyens de les payer. Les filles comme Guedi sont des proies faciles.

« **J'étais stressée parce que ma mère est malade et que nous sommes isolées de la communauté, car ma mère souffrait d'incontinence urinaire et fécale. Je pensais que me marier m'aiderait à soulager mon stress.** » Guedi, 24 ans, Éthiopie

La description que fait Guedi de sa vie est poignante et l'on comprend aisément pourquoi le mariage pourrait lui sembler une solution. Bien que son expérience soit unique, elle n'est certainement pas la seule dans ce cas : toutes les filles témoignent d'une certaine fragilité, mais aussi d'une incroyable résilience.

2. Contournement des lois : « c'est accepté par la plupart des gens... »

Une autre question qui ressort clairement de nos conversations, et qui corrobore les données de l'analyse SIGI,²⁶ est que les lois interdisant le mariage d'enfants sont largement inefficaces en termes de protection des filles. Elles sont facilement contournées et, sans une attention particulière accordée aux normes de genre qui favorisent le mariage d'enfants, les lois resteront insuffisantes pour apporter des changements. Partout, les filles nous ont expliqué que, même si leurs mariages n'étaient pas légalement enregistrés, ils étaient célébrés ou officialisés par leurs communautés et leurs familles, et que cela était accepté.

« **Certains parents ne l'acceptent pas [le mariage d'enfants], la plupart l'acceptent, et certains vont même jusqu'à modifier l'âge de leur fille pour faire croire qu'elle a plus de 18 ans. Les responsables disent généralement lors des réunions que c'est mal, mais chaque fois qu'il y a une union, ils sont d'accord et l'attestent.** »

Ruba, Mozambique, 20 ans

Dans deux tiers des pays étudiés, l'âge minimum légal de 18 ans pouvait être contourné légalement et, dans beaucoup d'entre eux, la loi était ignorée. En général, des facteurs tels que l'autorisation parentale, les cérémonies organisées par les chefs religieux et traditionnels et la complaisance des fonctionnaires ont joué un rôle dans la validation de ces relations. En conséquence, les filles se mariaient ou étaient placées dans des relations où elles ne bénéficiaient d'aucune protection juridique ou sociale.



Une jeune fille de 19 ans originaire d'Équateur, tombée enceinte à 17 ans et soutenue par un groupe communautaire de filles © Plan International

Point de vue des militant-es

Pourquoi les lois ne sont-elles pas appliquées ?

Le point de vue des militant-es contre le mariage d'enfants sur la situation juridique correspondait largement aux expériences des filles avec lesquelles nous avons discuté : les normes coutumières et religieuses, qui favorisent l'inégalité entre les sexes et considèrent que le rôle des filles et des jeunes femmes est avant tout domestique et inférieur à celui de leurs homologues masculins, compromettent considérablement la mise en œuvre des cadres juridiques nationaux destinés à prévenir et à lutter contre le mariage des enfants.

55 % des militant-es interrogé-es ont identifié les croyances coutumières et religieuses comme des facteurs clés qui compromettent l'efficacité des lois et des politiques officielles visant à prévenir le mariage des enfants.

Seuls 9 % des militant-es estimaient que ces lois et politiques officielles pouvaient être mises en œuvre efficacement dans des contextes où les normes coutumières ou religieuses sont prédominantes.



« Au départ, le [nom de l'agent du bureau d'état civil] ne voulait pas célébrer le mariage parce qu'il trouvait que j'étais trop jeune. Plus tard, ils lui ont soit donné de l'argent, soit parlé, et il a accepté de célébrer le mariage. Il restait environ six à sept mois avant que j'atteigne l'âge de 18 ans, et il a dit que ça irait. » Farhana, 21 ans, Bangladesh

Il est évident que les cadres juridiques formels qui interdisent le mariage des enfants n'« atteignent » pas toujours les filles dont les communautés semblent adhérer à des règles informelles et à des normes traditionnelles. Il n'est pas non plus fait mention de la responsabilité des auteurs de ces violations. Dans de nombreux cas, la violation de la loi n'est même pas clairement reconnue comme telle.



Une jeune fille de 13 ans qui défend les droits des filles en République dominicaine, où le mariage d'enfants est interdit, mais où les unions informelles persistent ©Plan International

Ils ont clairement indiqué que le fossé entre la loi et les normes communautaires, combiné au manque de financement et de volonté politique, constituait un obstacle majeur à l'application de la loi. Même lorsque des lois protectrices existent, leur impact reste limité.

3. Les raisons : « elles décident simplement de se marier en raison des difficultés auxquelles elles sont confrontées... »

Les raisons pour lesquelles les mariages d'enfants persistent, malgré les nouvelles lois, sont complexes et multiples, et ne sont pas surprenantes. De nombreux facteurs clés ont été identifiés par des recherches antérieures, mais les détails sont importants : écouter les raisons du point de vue des filles et des jeunes femmes concernées peut aider à mettre en place des systèmes de soutien et des politiques préventives essentiels.

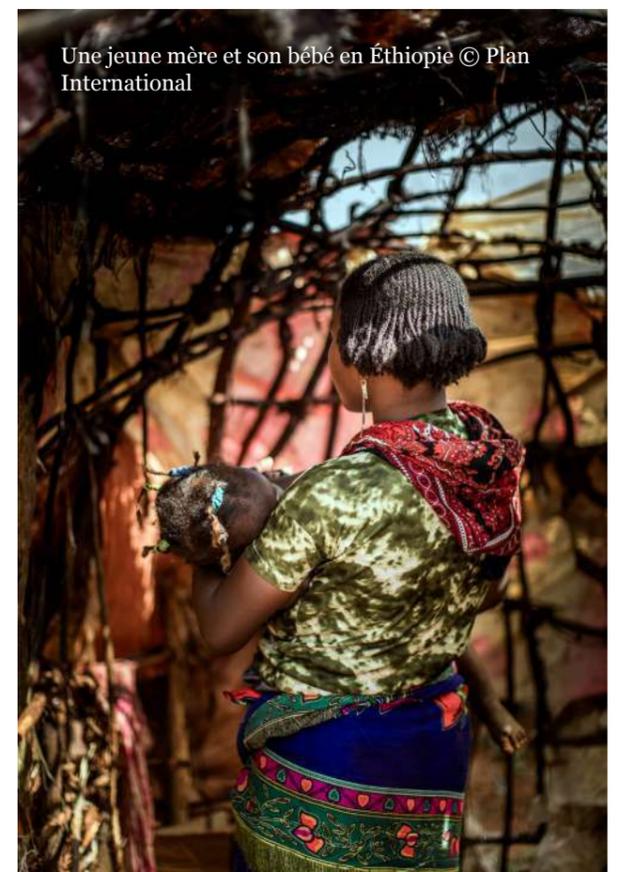
Bien qu'il existe d'importantes différences contextuelles entre les 15 pays, les filles ont décrit des raisons globalement similaires pour expliquer la persistance du mariage des enfants.

- **La pauvreté** et la recherche d'une stabilité financière, souvent auprès d'un mari plus âgé, étaient les raisons les plus courantes.
- **Les relations** issues des réseaux sociaux. C'est souvent la pression familiale qui conduit au mariage

- **Contrainte**, certaines filles ont décrit leur mariage comme leur ayant été entièrement imposé : c'est ce qu'on attend d'elles.
- **Une grossesse non désirée** a souvent été citée comme une raison pour se marier ou cohabiter.
- **Échapper à un environnement familial violent** a également été cité.

De plus, les témoignages des filles montrent que la violence sexuelle peut également conduire à un mariage forcé : une fille qui a été violée ou maltraitée, puis contrainte de se marier avec l'auteur des faits.

La majorité des militant-es contre le mariage des enfants ont estimé que les attentes culturelles et sociétales profondément enracinées étaient responsables de la persistance du mariage des enfants dans les pays concernés. C'est tout simplement « normal » : les attentes liées au genre continuent de régir la vie des filles.



Une jeune mère et son bébé en Éthiopie © Plan International



« Bien qu'il y ait eu des améliorations, un nombre important de parents continuent de penser que les filles doivent privilégier le mariage et la maternité plutôt que l'éducation, tandis que les hommes sont censés faire des études et subvenir aux besoins de la famille. » Abrhet, 24 ans, Éthiopie

Pauvreté

La pauvreté est la cause du mariage des enfants la plus immédiatement mentionnée. L'instabilité économique, souvent exacerbée par les conflits et le changement climatique, est un facteur omniprésent. Les filles cherchaient un soutien financier auprès d'un partenaire afin d'alléger le fardeau qui pesait sur leur famille. Au Cambodge, la pauvreté a poussé de nombreuses filles à s'engager dans des relations qui se sont rapidement développées, certaines aboutissant à des grossesses non désirées. Les parents s'impliquaient alors et encourageaient le mariage. Cela n'était pas considéré comme inhabituel : beaucoup de mères, sœurs, autres parentes et amies des filles s'étaient également mariées lorsqu'elles étaient enfants. Ces unions, bien que reconnues par la communauté, n'étaient généralement pas enregistrées officiellement.

Dans de nombreux cas, ce sont des hommes plus âgés qui exploitent des filles plus jeunes piégées dans la pauvreté : elles cherchent une issue, tout comme leurs familles. Au Nigeria, des filles nous ont confié qu'elles se sentaient comme un « fardeau économique » pour leur famille et qu'elles préféraient donc la stabilité financière du mariage à l'éducation. Brenda, en Colombie, suggère que les parents acceptent les unions précoces afin d'alléger leur fardeau économique :

Une fille de 17 ans originaire du Togo, qui suit un apprentissage en couture pour gagner sa vie
© Plan International

« Certains parents acceptent cette situation, presque comme pour se décharger de leur responsabilité d'avoir leurs enfants à la maison. » Brenda, 23 ans, Colombie

Au Togo, les filles se sont généralement mariées, ou ont été contraintes de se marier, entre 13 et 17 ans, souvent avec des maris beaucoup plus âgés, afin de soulager la pauvreté de leur famille. C'est également le cas en Ouganda, où les filles se marient en raison de difficultés économiques, parfois associées à des environnements familiaux violents :

« Je n'avais pas tout ce dont j'avais besoin à la maison, c'est pourquoi j'ai décidé de partir... ma vie a changé d'une certaine manière parce que j'ai réalisé que je souffrais beaucoup... la plupart des filles épousent des hommes qui ne sont pas de leur âge. Elles décident simplement de partir à cause des difficultés auxquelles elles sont confrontées. » Dembe, 23 ans, Ouganda



Jeune fille de 16 ans originaire du Bangladesh participant à un programme de lutte contre les traditions néfastes liées aux menstruations et au mariage d'enfants © Plan International

Pour beaucoup, le mariage n'a pas apporté les solutions qu'elles espéraient : elles restent pauvres, souvent dans des conditions encore plus difficiles qu'auparavant.

Mariage et réseaux sociaux

Les réseaux sociaux, qui facilitent la création de relations hors du contrôle parental, jouent un rôle clé dans l'émergence de nouvelles formes de mariages d'enfants. En Asie et en Amérique latine, les filles ont systématiquement déclaré avoir rencontré leur futur mari sur les réseaux sociaux. Cheata, une jeune fille de 16 ans originaire d'une région rurale du Cambodge, a rencontré son mari sur Facebook : « Il m'a envoyé une demande d'ami, que j'ai acceptée. » En Indonésie, Adinda, 16 ans, a également trouvé son mari sur Facebook, précisant que leur relation avait commencé lorsqu'ils avaient « échangé leurs numéros WhatsApp ». De même, Xiomara, 22 ans, originaire d'Équateur, nous a confié : « Nous nous sommes rencontrés sur les réseaux sociaux. » Le mariage d'enfants n'est plus seulement une pratique traditionnelle ancrée dans les arrangements familiaux. Il est de plus en plus influencé par les relations numériques.

« De nos jours, la plupart des relations commencent en ligne, et moins souvent au sein de la communauté. » Lopa, 20 ans, Bangladesh

Se rencontrer sur Facebook ou ailleurs en ligne, sans aucune surveillance parentale, ne réduit pas les risques. Au contraire, cela peut augmenter l'exposition à la manipulation et à la coercition. Les filles « choisissent » souvent de se marier sous le couvert de l'amour et de la sécurité offerts par des partenaires beaucoup plus âgés, ce qui reflète le déséquilibre des pouvoirs inhérent aux mariages arrangés plus traditionnels. La technologie ne change pas les comportements : en ligne, les hommes plus âgés peuvent toujours exploiter les vulnérabilités émotionnelles et économiques des filles. Cette évolution, des mariages arrangés par les familles à ceux qui trouvent leur origine dans les médias numériques, nécessite de nouvelles formes d'intervention et une plus grande prise de conscience des questions complexes qui sous-tendent le nouveau sentiment d'autonomie des filles.

L'une de ces complexités est le chevauchement entre ce que les filles perçoivent comme des mariages d'amour et le fait de se marier conformément aux attentes parentales afin d'éviter la honte familiale : les parents sont impatientes d'officialiser les unions afin de protéger la réputation de leur fille et la leur. Au Bangladesh, plusieurs filles ont ressenti la pression de se marier avec leur petit ami : c'était ce qu'on attendait d'elles.



« De nos jours, la plupart des mariages sont le fruit de relations plutôt que d'arrangements familiaux. Les familles sont moins impliquées et les relations mènent à davantage de mariages. Les parents craignent de perdre leur honneur et, par souci, forcent leurs filles à se marier avant l'âge de 18 ans. C'est à cause de nous qu'ils se sentent obligés de le faire. Autrefois, les parents voulaient arranger les mariages, mais les filles ne voulaient pas se marier tôt. Aujourd'hui, ce sont les filles qui veulent se marier jeunes. »

Farhana, 21 ans, Bangladesh

Dans de nombreuses communautés, les relations sexuelles hors mariage entre adolescent-es sont mal vues : encourager le mariage d'enfants aide la communauté et la famille à garder le contrôle.

Dans l'ensemble, dans les 15 pays étudiés, les filles sont valorisées pour leurs rôles d'épouse et de mère plutôt que pour leurs ambitions personnelles ou leurs réussites scolaires et professionnelles. Les filles se conforment aux rôles de genre établis, en tant que partenaires, mères et femmes au foyer généralement soumises. Beaucoup expriment des regrets et toutes rejettent le mariage d'enfants pour leurs propres enfants.

Une fille de 17 ans originaire du Népal avec sa peinture illustrant les dangers du mariage d'enfants © Plan International

Contrainte

La contrainte peut prendre différentes formes : les normes et les attentes de la communauté peuvent piéger les filles dans le mariage, mais le pouvoir s'exerce également de manière plus effrayante.

« Je connais une fille dont les parents ont reçu de l'argent pour la marier, et elle a été emmenée de force du domicile de ses parents. Elle ne voulait pas se marier. » Chikondi, 22 ans, Zambie

Au Népal, Sarita a été contrainte de se marier lorsque plusieurs hommes ivres, dont son mari actuel, sont entrés chez elle une nuit. Elle et son petit ami étaient en couple depuis six mois et ces hommes ont déclaré qu'elle faisait honte à sa famille.

« [Mon mari et moi] avons l'habitude de beaucoup nous parler au téléphone. Après mes examens de 11e année, je lui ai dit que je ne me marierais pas... Ils sont venus ivres, ont enfoncé la porte et sont entrés. Je me suis mariée à cause de la honte que cela aurait causée au village. » Sarita, 24, Népal

Sarita voulait épouser son petit ami, mais pas avant d'avoir 20 ou 21 ans. Elle raconte que, malgré les circonstances dans lesquelles le mariage a commencé, la relation elle-même ne pose pas de problème. Rubi, également au Népal, se sent piégée. Elle nous raconte que son mari a fait chanter ses parents pour qu'ils acceptent un mariage qu'elle ne voulait pas avec un homme qu'elle ne connaissait pas.

« ... Il a commencé à insister auprès de mes parents en disant : « Laissez-moi épouser votre fille, sinon je me suicide. » À cause de cette pression, mes parents ont accepté le mariage alors que je n'avais que 16 ans... Mes parents ne m'ont pas demandé si je voulais me marier. Ils n'ont pas essayé de comprendre ce que je ressentais. Au lieu de cela, ils ont commencé à m'accuser en me disant : « Pourquoi ne veux-tu pas te marier ? Tu aimes un autre garçon ? » J'ai répondu : « Je n'aime personne. Je ne veux simplement pas me marier si jeune, je veux poursuivre mes études. » Mais mes parents ne m'ont pas écoutée. » Rubi, 19 ans, Népal

Au Niger, non seulement les filles se marient pour échapper à la pression familiale et à la stigmatisation liée au célibat, mais il existe également une crainte sous-jacente que leur sexualité devienne incontrôlable. La virginité est très prisée : Hadiza explique que la raison courante pour marier les filles de moins de 18 ans est « afin qu'elles restent sages et qu'elle soient vierges lorsqu'elles se marient », tandis que Saran exprime un sentiment similaire :

« Il y a des filles qui ne peuvent pas rester sages et qui suivent les hommes, [et donc] elles sont mariées pour leur sécurité. » Saran, 21 ans, Niger

Son inquiétude quant au manque de contrôle des filles ne se limite pas au Niger :

« **Peu importe qui est la personne, les parents veulent que leur fille se marie à l'âge de 15 ans, car ils pensent que s'ils ne peuvent pas contrôler le comportement sexuel de leur fille, elle aura des relations sexuelles. Par conséquent, il est courant dans notre communauté de marier les filles à l'âge de quinze ans.** »

Foziya, 18, Éthiopie

Au Cambodge également, les attentes de la communauté favorisent les mariages précoces. C'est une pratique « normale » depuis des générations et il est difficile d'y résister. Les filles sont considérées comme prêtes à se marier dès qu'elles ont leurs premières règles. Vivre avec un homme sans avoir suivi les rites traditionnels est mal vu, et la désapprobation augmente si une fille a des enfants avant que ces rites aient lieu.

Julia, au Guatemala, est tombée enceinte à 14 ans et a été contrainte de se marier de manière informelle, mais elle s'est depuis séparée et poursuit ses études. Patricia, elle aussi, a été mariée à 15 ans à un homme plus âgé. Les unions informelles, souvent avec des hommes plus âgés, sont courantes et reflètent une normalisation plus large des arrangements de cohabitation précoce. Les filles décrivent souvent leur entrée dans l'union à un jeune âge comme coercitive.

Des exemples de coercition, parfois subtile, parfois flagrante, existent dans toutes les régions : Alinafwe, en Zambie, a raconté comment elle a été exploitée par l'oncle avec lequel elle vivait.



Une jeune fille de 17 ans originaire d'Équateur qui milite dans sa communauté pour mettre fin à la violence, aux grossesses précoces et aux mariages d'enfants © Plan International

« **Il cachait parfois mon uniforme pour m'empêcher d'aller à l'école et m'obligeait à m'occuper de son champ. Puis notre voisin a approché mon oncle pour lui dire qu'il voulait me marier à son fils. Ce mariage a été célébré sans le consentement de mes parents. J'avais 13 ans et mon mari en avait 25. Mes parents n'avaient pas été informés que j'avais été mariée.** »

Alinafwe, 21 ans, Zambie

En Indonésie, Dila a été mariée à 15 ans à un homme de 20 ans, un mariage forcé facilité par sa sœur. Son mari était violent physiquement et verbalement. Ils se sont séparés après trois jours.

« **Certaines personnes ont raconté à mon mari des histoires négatives à mon sujet. Il les a crues, puis sa famille lui a dit de divorcer. C'est pour cela qu'il voulait [divorcer]. Je lui ai dit : « Pourquoi tu ne m'as pas ramenée chez moi quand [je n'ai pas donné mon consentement au mariage] ? »** »

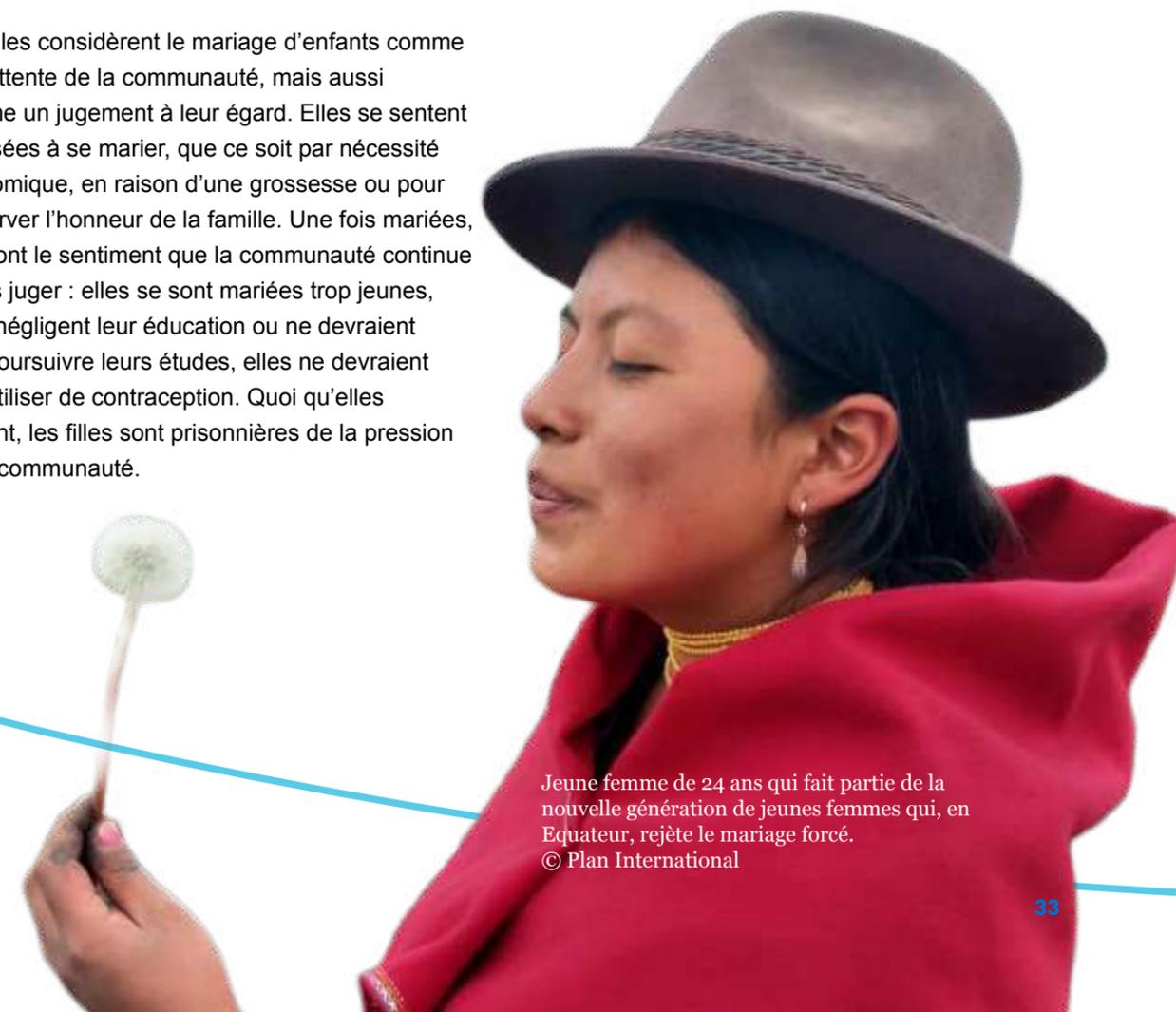
Dila, 16 ans, Indonésie

Sur les 27 filles qui nous ont dit avoir subi des violences physiques, émotionnelles ou sexuelles dans leur mariage, 11 ont également déclaré n'avoir pas eu leur mot à dire dans la décision de se marier.

On attend des filles qu'elles se marient tôt, qu'elles s'adaptent rapidement aux tâches ménagères et qu'elles se soumettent à leur mari et à leur belle-famille, notamment en ce qui concerne la pression pour avoir des enfants. Les filles s'aventuraient dans l'inconnu et, dans la plupart des cas, leur consentement libre et éclairé faisait défaut. Les pressions auxquelles les filles étaient souvent soumises avant de se marier ou de s'engager dans une union continuent de caractériser leurs relations.

« **Les gens disent qu'une fois mariée, vous devez suivre la voie tracée par votre mari.** » Chitrakala, 24 ans, Népal

Les filles considèrent le mariage d'enfants comme une attente de la communauté, mais aussi comme un jugement à leur égard. Elles se sentent poussées à se marier, que ce soit par nécessité économique, en raison d'une grossesse ou pour préserver l'honneur de la famille. Une fois mariées, elles ont le sentiment que la communauté continue de les juger : elles se sont mariées trop jeunes, elles négligent leur éducation ou ne devraient pas poursuivre leurs études, elles ne devraient pas utiliser de contraception. Quoi qu'elles fassent, les filles sont prisonnières de la pression de la communauté.



Jeune femme de 24 ans qui fait partie de la nouvelle génération de jeunes femmes qui, en Équateur, rejète le mariage forcé. © Plan International

Points de vue des militant-es

Pourquoi, malgré toutes les campagnes, le mariage des enfants persiste-t-il ?

Les recherches menées auprès des militant-es renforcent les opinions et les expériences des personnes interrogées : les filles font ce qu'on attend d'elles.

- 60 % des militant-es contre le mariage des enfants identifient les attentes culturelles et sociétales profondément enracinées comme le principal moteur du mariage des enfants.
- 45 % des militant-es considèrent que la grossesse est l'un des principaux facteurs à l'origine des mariages précoces.
- 40 % citent les difficultés financières comme facteur contributif.
- 33 % soulignent la faiblesse de l'application des lois existantes en matière de mariage précoce.
- 54 % des militants estiment que les mariages précoces se sont généralisés au cours de la dernière décennie.

Cette situation est préoccupante et doit être traitée. Bien que les données officielles sur les taux mondiaux de mariage indiquent une baisse, le sentiment sur le terrain selon lequel le mariage des enfants est plus répandu ne peut être ignoré. Un certain nombre de filles nous ont dit qu'elles s'étaient mariées au même âge ou plus jeunes que leurs parents, et les militant-es s'inquiètent de plus en plus du fait que, malgré les progrès juridiques et le travail de sensibilisation, certaines des normes sous-jacentes, facilitées par le recul actuel des droits des filles et des femmes à l'échelle mondiale, gagnent en influence. Cette pratique pourrait également se dérouler dans la clandestinité, les mariages officiels enregistrés étant remplacés par des unions informelles, ce qui masquerait leur véritable prévalence.



4. Et ensuite ? L'expérience de la vie conjugale des filles

Les participantes se marient pour diverses raisons, mais une fois mariées ou en union, quel est l'impact sur leur vie quotidienne et leurs aspirations futures ? Comment occupent-elles leur temps ? Leur potentiel est-il étouffé par les tâches domestiques ? Comment peuvent-elles être entendues et soutenues ? Il s'agit d'un domaine peu exploré dans la recherche sur le mariage des enfants.

Nous avons examiné de près la vie quotidienne des filles mariées et le rôle qu'elles jouent dans leur foyer. Les filles ont parlé de leur accès, ou de leur manque d'accès, à l'éducation et aux informations et services en matière de santé sexuelle et reproductive. Elles ont discuté de leur solitude, des rapports de force dans leurs relations (qui décide quoi), de leurs aspirations pour l'avenir et ont décrit ce qui se passe lorsque la relation se brise.

La section suivante examine la vie conjugale et l'expérience des filles à cet égard en ce qui concerne : la santé mentale, le divorce, l'éducation, la santé et les droits sexuels et reproductifs, la santé, les déséquilibres de pouvoir et la prise de décision.

L'impact psychologique du mariage des enfants : « Je passe à côté de beaucoup de choses... »

De nombreuses filles ont évoqué l'impact des conditions quotidiennes de leur mariage sur leur santé mentale : elles se sentent seules, ne peuvent pas sortir et n'ont souvent personne à qui se confier.

« Je vois que je n'ai personne à qui me confier, c'est pourquoi cela me fait tellement mal et que je souffre. » Bomo, 18 ans, Togo

Dans tous les pays, une fois mariées, les filles assument la charge des tâches ménagères. Ces responsabilités domestiques sont écrasantes et ne leur laissent que peu de temps pour autre chose.

« Avant de me marier, j'avais beaucoup de choses à faire, je n'avais pas besoin de réfléchir beaucoup, je n'avais pas besoin de penser au type de travail que je devais faire, je ne pensais qu'à des choses amusantes et agréables. Mais après mon mariage, je dois penser au travail, à ma fille, et ainsi de suite. » Chanta, 16 ans, Cambodge

Il y a aussi le stress de vivre avec des étrangers, la famille de leur mari, qui peut être peu compréhensive et parfois abusive.

« Après mon mariage, j'ai dû me débrouiller seule et assumer la responsabilité de la gestion du foyer. Mes beaux-parents ne sont pas très compréhensifs, donc toutes les responsabilités ménagères m'incombaient. S'ils avaient été plus compréhensifs, je n'aurais peut-être pas eu à porter tout ce fardeau... Je n'avais aucune idée à quel point il serait difficile de gérer un foyer. » Manita, 22 ans, Népal

L'isolement des filles est accentué lorsque le mariage marque la fin de leur scolarité et qu'elles n'ont accès à aucun emploi ni formation. Les exigences des tâches ménagères limitent le temps qu'elles peuvent consacrer à leurs amis et à leurs loisirs, et elles sont définies par leurs responsabilités domestiques. Ce sont encore des enfants, et les répercussions de tout cela sur leur santé mentale ne sont souvent pas reconnues, laissant les filles se débrouiller seules. Beaucoup reconnaissent à quel point leur vie est devenue limitée et expriment à quel point elles regrettent de s'être mariées si jeunes.

« Depuis mon [mariage], la souffrance s'est aggravée. Je pensais trouver le bonheur avec cet homme, mais je crois que je me suis trompée et je le regrette. » Ladfa, 19 ans, Togo



Real Choices, Real Lives: Ayomide, Togo²⁷

Ayomide a participé à notre étude « Real Choices, Real Lives » (Choix réels, vies réelles) qui suit la vie de jeunes filles de leur naissance à leurs 18 ans.

Ayomide avait 15 ans et était encore à l'école primaire lorsqu'elle a abandonné ses études parce que son père n'avait plus les moyens de payer les frais de scolarité. Elle s'est sentie abandonnée.

« [Mon père] ne s'occupe pas correctement de moi... il dit qu'il n'a pas assez d'argent pour subvenir à mes besoins... Parfois, j'ai l'impression d'avoir changé de père. Je pleure quand je pense à son comportement envers moi. »
Ayomide, 15 ans, Togo, 2021

Peu de temps après, elle a emménagé avec son petit ami, qu'elle a épousé avant son 16^e anniversaire. Le couple a eu un enfant moins d'un an après son mariage, peu après qu'Ayomide ait eu 17 ans. Plus tard dans l'année, son mari a pris une deuxième épouse qui a donné naissance à un enfant début 2024.

** Les activités simultanées ont été comptées individuellement. Par exemple, si une fille a déclaré avoir passé une heure à s'occuper d'enfants tout en passant une heure à cuisiner, cela a été compté comme deux heures de travail domestique non rémunéré.



Trois générations de femmes au Togo © Plan International/Izla Beth David

La décision d'Ayomide de quitter le domicile familial pour se marier n'a pas été soutenue par sa famille et les relations sont devenues encore plus tendues. Ayomide a senti qu'elle ne pouvait plus compter sur leur soutien.

En 2024, sa tante a exprimé son désaccord avec les choix de vie d'Ayomide, en particulier son mariage polygame :

« Le mari a pris une deuxième femme, et j'ai appris l'autre jour qu'elle avait accouché. Ce ne sont que des enfants, ils viennent de se marier et il va avoir une autre [femme] et ils vivent tous ensemble. » La tante d'Ayomide, Togo, 2024

Malgré son désaccord, sa tante s'est dite préoccupée par le fait qu'Ayomide s'isolait de plus en plus et s'inquiétait pour sa santé mentale. Ayomide ne semblait manifestement pas heureuse. Elle avait espéré que son mari la soutiendrait pour qu'elle reprenne ses études ou s'inscrive à un apprentissage, mais l'arrivée d'une deuxième femme signifiait qu'il n'avait pas les moyens financiers nécessaires.

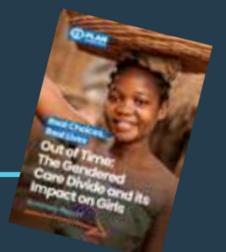
« Je veux avoir plus de temps pour gagner de l'argent, mais aussi pour discuter avec mes amis et échanger des conseils. »
Ayomide, 18 ans, Togo, 2024

« Après la naissance, j'étais censée chercher quelque chose à faire, mais rien, je suis ici à ne rien faire. C'est ce qui me fait réfléchir... Toutes mes amies apprennent un métier et moi, je suis ici. » Ayomide, 18 ans, Togo, 2024

En 2024, Ayomide a déclaré qu'elle effectuait 22 heures de travail domestique non rémunéré par jour.** Elle passait douze heures par jour à s'occuper de sa fille et, en plus de cela, dans un exemple stupéfiant de multitâche, elle consacrait dix heures supplémentaires à la cuisine, au ménage et à d'autres tâches domestiques. Ayomide travaillait également sur l'étal de marché de sa belle-mère.

Comme beaucoup des filles avec lesquelles nous avons discuté, Ayomide est censée donner la priorité aux tâches ménagères, à la garde des enfants et à ses obligations envers sa belle-famille. Son bien-être et son droit à l'éducation sont secondaires. Son histoire montre que si le soutien de la famille et des amis, qui fait défaut dans son cas, est essentiel, le soutien officiel l'est tout autant. L'accès à des services de garde d'enfants et à des bourses d'études lui permettrait de libérer du temps pour apprendre, gagner sa vie et se divertir, ce qui augmenterait ses opportunités et son bonheur.

Tiré du rapport Out of Time :
<https://plan-international.org/publications/out-of-time/>



Ce que nous avons appris

Séparation et divorce : « elle sera traitée de dissidente... »

! Plus d'un quart (28 %) des filles interrogées dans le cadre de l'étude ont quitté leur partenaire.

Il existe peu de données sur la séparation ou le divorce dans la littérature générale, mais plus d'un quart des filles que nous avons interrogées avaient quitté leur partenaire, la plupart pour retourner chez leurs parents. C'est une décision qui demande beaucoup de courage et de détermination. Certaines d'entre elles ont des enfants, et il est difficile de quitter une relation lorsqu'elles n'ont souvent aucune compétence économique viable et aucun moyen de subvenir à leurs besoins.

Un thème récurrent dans tous les pays était la stigmatisation, le jugement de la communauté et les difficultés financières liées à la séparation. Dans certaines communautés, cependant, même si les difficultés persistent, les mentalités évoluent. Fate, originaire d'Éthiopie, est optimiste :

« Le divorce ne vous empêche pas de réaliser vos rêves. Les filles divorcées peuvent reprendre leurs études, se lancer dans les affaires et mener une autre vie. C'est pourquoi je veux encourager les filles divorcées à ne pas perdre espoir, car demain est un autre jour. » Fate, 18 ans, Éthiopie



Jeune militant de 24 ans qui travaille avec les jeunes pour lutter contre le mariage d'enfants © Plan International

Après leur union, de nombreuses filles sont encore confrontées à des contraintes en matière d'autonomie, en particulier dans le foyer parental. Lorsqu'elles gèrent leurs propres finances, c'est souvent dans des conditions d'insécurité économique.

« Je connais certaines filles [qui sont financièrement indépendantes après avoir quitté leur mari], mais en général, elles ont encore plus de difficultés financières parce qu'elles ne sont pas capables de faire les choses et de prendre soin d'elles-mêmes. Pour une adolescente qui n'a aucune expérience du monde réel, vivre seule peut être un cauchemar. »

Kedja, 24 ans, Éthiopie

En Ouganda, des changements positifs ont eu lieu et Zesiro décrit l'autonomie qu'elle a acquise depuis sa séparation d'avec son ex-mari, tout comme Alinafwe en Zambie :

« On me disait quoi faire et ne pas faire dans mon mariage, mais maintenant je suis capable de prendre mes propres décisions. » Alinafwe, 21 ans, Zambie

Dans de nombreuses communautés, cependant, la stigmatisation est difficile à surmonter et le divorce est inacceptable. Au Togo, les attitudes communautaires découragent les femmes de quitter leur mari, même en cas de violence. Les filles qui se séparent sont qualifiées de débauchées ou d'incultes et sont souvent exclues socialement. De même, au Népal, où le divorce et la séparation sont extrêmement rares et stigmatisés, la priorité est donnée au maintien de la cellule familiale. Dans les 15 pays étudiés, les options juridiques disponibles sont peu connues.

Les filles reconnaissent que les parents jouent un rôle essentiel pour leur apporter un soutien après une séparation. Chanda, 17 ans, en Zambie, explique qu'elle dépendait des revenus de son ex-mari lorsqu'elle était mariée et qu'elle dépend désormais des revenus de sa mère, qui cultive la terre et vend des pâtisseries. D'autres filles nous racontent que leur mère les a aidées à créer leur propre entreprise : Kabiite, 21 ans, Ouganda, tient un petit étal de fruits et légumes, qu'elle a pu monter grâce au capital fourni par sa mère ; Mwansa, 19 ans, Zambie, vend des tomates, tout comme Fate, 18 ans, Éthiopie. Putri, 17 ans, Indonésie, et Chisenga, 18 ans, Zambie, sont toutes deux soutenues par leurs parents. D'autres filles divorcées dépendent de femmes plus âgées de leur famille et, en général, les filles empruntent à leur famille, à leurs amis et à leurs voisins.

« Actuellement, je vis avec ma famille et je dépends de leur soutien, car mon ex-mari ne m'apporte aucune aide. Je souhaite commencer à travailler pour subvenir à mes besoins et à ceux de mon enfant. Par exemple, j'aimerais ouvrir un café, car j'ai les compétences nécessaires pour gérer ce type d'entreprise. » Zeynaba, 20 ans, Éthiopie

À condition de bénéficier d'un soutien, malgré les difficultés auxquelles elles sont confrontées, les filles divorcées jouissent souvent d'une plus grande autonomie économique que les filles mariées.

Cependant, divorcer n'est pas facile. Des filles en Indonésie ont discuté des aspects logistiques du divorce. Adinda a expliqué, en se basant sur l'expérience de sa sœur, ce qui se passe lorsque seule la femme souhaite divorcer.

« Elle sera réprimandée par le pambayung [chef traditionnel], elle sera traitée de dissidente... Pourtant, si un homme souhaite divorcer, cela peut se faire immédiatement. Même si une femme demande le divorce cent fois, elle ne peut pas divorcer si son mari ne le souhaite pas. » Adinda, 15 ans, Indonésie

Une jeune femme de 21 ans originaire du Cambodge, mariée à 17 ans. Après avoir divorcé, elle a suivi une formation de styliste et a lancé sa propre entreprise. © Plan International



Ce que nous avons appris

Au Népal, Binita, qui a été mariée de force à l'âge de 13 ans, a eu du mal à quitter son mari violent et alcoolique. Elle a finalement réussi grâce au soutien de ses parents. Les problèmes de Binita ne se sont pas arrêtés là, mais sa détermination non plus.

« Il n'y a aucune preuve [de la séparation]. Il n'y avait qu'un bout de papier. Il stipulait que si je me remariais, il pourrait tenter une action en justice contre moi, mais que s'il se remariait, je ne pourrais rien faire. Ce papier a été rédigé dans son village. Je l'ai déchiré parce que c'était injuste. J'ai dit : soit vous le rédigez de manière équitable pour les deux, soit vous ne le rédigez pas du tout. » Binita, 15 ans, Népal

L'égalité des genres ne s'applique pas au divorce. Les hommes peuvent divorcer et se remarier, mais pour les femmes et les filles, tout est difficile.

Les témoignages des filles soulignent un besoin très réel de soutien financier, éducatif et psychologique pour les filles divorcées, dont les besoins sont rarement identifiés ou pris en compte. Actuellement, les données indiquent qu'elles dépendent de leur famille, généralement de leurs mères, qui ont la volonté, les ressources et les compétences nécessaires pour les aider. Toutes n'ont pas cette chance. Leurs récits montrent comment les lois minimales visant à aider les filles mariées à quitter leur mari ou à obtenir une pension alimentaire ou une pension pour leurs enfants interagissent négativement avec les normes culturelles existantes qui stigmatisent les femmes divorcées. Il convient d'étudier la possibilité de sensibiliser le public à la situation des filles divorcées, de leur offrir une formation professionnelle et un soutien financier.

« Quand on est femme au foyer, on n'a presque pas d'argent, alors si on quitte son mari, par exemple avec ses enfants, comment va-t-on les nourrir ?... C'est pourquoi, dans ce cas, je reste mariée pour mes enfants. » Kabiite, 21 ans, Ouganda

Éducation : « Certaines se demandent, "à quoi bon" ? »

L'éducation est importante pour beaucoup de filles, qui reconnaissent qu'elle peut les aider à se construire un avenir meilleur, mais le soutien de la communauté à la poursuite des études des filles mariées est décrit comme mitigé.

« Certaines personnes pensent : « Elle est mariée, à quoi ça sert d'étudier ? » Beaucoup de familles ont des difficultés financières et ne peuvent pas se permettre de payer les études... La plupart des gens ont des réactions positives, mais certains se demandent : « Elle est mariée et elle continue à étudier ? À quoi bon ? » Pushpa, 18 ans, Bangladesh

En général, les filles disent que continuer à étudier est considéré comme un abandon de leur responsabilité première, qui est de travailler à la maison et de s'occuper de la famille.

« Oui, les gens lui diront qu'elle ne s'occupe pas de sa maison, qu'elle ne peut pas concilier le mariage et l'école. » Zaynab, 23 ans, Niger

En République dominicaine, les participantes pensent que les filles devraient faire tout leur possible pour poursuivre leurs études après leur mariage, mais reconnaissent que les obligations liées aux soins des enfants et le jugement de la communauté peuvent rendre cela difficile. Fernanda, 15 ans, remarque que : « La plupart d'entre eux parlent beaucoup et disent [qu'une fille est] trop jeune pour se marier, qu'elle doit s'asseoir et étudier. » Mais, ici comme ailleurs, cela ne se traduit pas nécessairement par un soutien à l'éducation des filles mariées.

« J'ai réussi à terminer l'année dernière, mais un enseignant m'a dit que je ne pouvais pas continuer parce que j'étais enceinte. J'avais de bons résultats dans toutes les matières, mais il m'a fait redoubler l'année. » Francia, 17 ans, Colombie

Une fois qu'une fille se marie, les normes de genre dictent que son éducation est rarement une priorité. Les filles sont critiquées parce qu'elles veulent étudier au lieu de s'occuper du ménage. Julia, au Guatemala, explique que les hommes manipulent souvent les filles et tentent de limiter leur éducation, ajoutant :

« Certaines personnes n'apprécient pas que nous, les mères, poursuivions nos études, mais d'autres nous soutiennent, car nous n'avons pas toutes le même droit d'être à la maison, etc. Nous devons veiller à réaliser nos rêves. » Julia, 24 ans, Guatemala

Cela est plus difficile à faire dans certaines régions que dans d'autres :

« Dans notre communauté, il est courant que les filles mariées quittent l'école. C'est à cause de la double responsabilité : aller à l'école et s'occuper des tâches ménagères. Dans les zones urbaines, les filles mariées peuvent aller à l'école. » Fate, 18 ans, Éthiopie

Certaines filles sont également plus touchées que d'autres, en particulier celles qui vivent avec un handicap. Maria, 17 ans, en Équateur, a quitté l'école lorsqu'elle est tombée enceinte, avec l'intention d'y retourner, mais après sa grossesse, elle est tombée gravement malade. Sa mobilité a été réduite et le médecin lui a conseillé de ne pas emprunter la route en mauvaise condition qui menait à son école, car cela serait dangereux pour elle. Elle a manqué près de deux ans d'école.



Membres du programme Girl Engage au Niger qui militent pour mettre fin aux mariages d'enfants © Plan International

« On commence à penser et à se dire à quel point ce serait embarrassant de revenir et de redoubler, et de revoir ses camarades de classe qui sont dans la classe suivante. Je veux dire, j'avais honte. »
 Maria, 17 ans, Équateur

Dans de nombreuses communautés du Togo, si l'éducation formelle n'est pas considérée comme appropriée pour les filles mariées, la formation professionnelle dans des domaines tels que la coiffure ou la couture est plus acceptable. Plusieurs participantes souhaitent suivre cette voie, mais n'ont pas les moyens financiers ou le soutien institutionnel nécessaires pour s'inscrire à un apprentissage. Il en va de même au Népal, où les filles à la recherche de possibilités de formation se retrouvent également prisonnières des tâches ménagères. Roshani, 22 ans, dit qu'elle aimerait apprendre la couture et le fonctionnement des machines afin d'élargir ses possibilités d'emploi, mais qu'aucune opportunité ne s'offre à elle. Sumana et Binita affirment toutes deux que d'autres bénéficient d'un soutien à la formation qui leur est inaccessible en tant que Dalits.²⁸

Une jeune femme de 22 ans travaille dans son atelier de couture au Népal © Plan International



Points de vue des militant-es

De quel soutien les filles mariées ont-elles besoin pour poursuivre ou reprendre leurs études ?

Les militant-es contre le mariage des enfants interrogés ont identifié plusieurs stratégies clés pour aider les filles mariées à poursuivre leurs études. Les données révèlent une forte importance accordée à la sensibilisation et au soutien financier, avec une hiérarchie claire des priorités.

- ➔ 44 % des personnes interrogées ont classé les programmes de sensibilisation, destinés à la fois aux filles et à leurs familles, comme la priorité absolue.
- ➔ 26 % des militant-es ont classé les aides financières conditionnelles, y compris les bourses d'études, comme la priorité absolue.
- ➔ 18 % ont choisi la formation professionnelle ou technique sur mesure.
- ➔ 11 % ont choisi le soutien de l'école, tel que le transport, les horaires flexibles et la garde d'enfants.

L'accent mis sur les programmes de sensibilisation souligne la conviction largement répandue que changer les mentalités et renforcer la valeur de l'éducation est fondamental pour favoriser la réintégration scolaire. Sans le soutien de la communauté et de la famille, les filles peuvent se heurter à d'importants obstacles sociaux pour retourner à l'école, que même un soutien financier, bien qu'il ait un rôle à jouer, ne pourra surmonter.



Membres du projet Champions of Change au Mozambique qui sensibilisent le public aux grossesses précoces et aux mariages d'enfants © Plan International



Ce que nous avons appris



République dominicaine

**Real Choices, Real Lives:
Griselda, République dominicaine**

Griselda a participé à notre étude « Real Choices, Real Lives » (Choix réels, vies réelles) qui suit des filles de la naissance à l'âge de 18 ans.

Griselda avait 13 ans lorsqu'elle s'est mariée. Elle a rencontré son mari, de sept ans son aîné, sur les réseaux sociaux et a commencé à le fréquenter à l'insu de sa famille. En janvier 2020, Griselda a découvert qu'elle était enceinte et s'est mariée en secret.

« Elle est partie en cachette, après que tout le monde se soit couché, elle a quitté la maison et est partie avec lui... nous sommes partis à sa recherche et avons découvert qu'elle s'était mariée. » La sœur de Griselda, République dominicaine, 2021

Griselda a quitté l'école l'année où elle est tombée enceinte, mais après avoir accouché, elle a regretté sa décision. Elle et son mari ont emménagé chez les parents de ce dernier et Griselda s'est réinscrite en quatrième, cette fois-ci en enseignement à distance. Reprendre ses études après presque un an d'absence a été difficile, notamment parce que l'enseignement à distance dépend de technologies fiables, qui ne sont pas toujours faciles à trouver.



Des adolescentes en République dominicaine participent à un programme de prévention des grossesses précoces et des mariages d'enfants © Plan International

« Mon téléphone portable est cassé, donc j'ai commencé tard, sur l'ordinateur, j'ai beaucoup de retard... Je dois le rattraper. »

Griselda, 15 ans, République dominicaine, 2021

Faire garder son fils était un autre problème majeur. Griselda pouvait parfois confier son fils à une amie de son mari lorsqu'elle faisait ses devoirs, mais elle était souvent interrompue parce qu'il faisait ses dents et réclamait sa mère.

Griselda a persévéré et, à l'âge de 18 ans, elle avait terminé toutes les années d'enseignement obligatoire pour les enfants en République dominicaine. Elle était inscrite en deuxième année de Prepara, un programme d'études secondaires mixtes combinant cours en présentiel et apprentissage à distance. Griselda suivait des cours de 7 h à 12 h le dimanche, tout en travaillant à temps partiel dans une banque en semaine et en s'occupant de son fils. Malgré son emploi du temps chargé, elle est déterminée à obtenir son diplôme d'études secondaires et à entrer à l'université pour étudier la médecine.

« Je ne veux pas prendre de retard, je veux aller de l'avant, faire quelque chose de ma vie. » Griselda, 15 ans, République dominicaine, 2021

Griselda attribue à sa famille le mérite de lui avoir permis de terminer ses études : elle a été soutenue tout au long de son parcours par son mari et par sa belle-famille, qui l'a aidée à s'occuper de son enfant. Elle trouve que c'est beaucoup plus facile maintenant que son fils va à la maternelle, et pense qu'il serait utile qu'il y ait davantage de structures d'accueil gratuites pour les enfants. Elle souligne également l'importance du caractère gratuit du programme Prepara, laissant entendre que sans cela, il lui aurait été impossible de poursuivre ses études.

Griselda nous rappelle que, pour les filles mariées, la reprise des études est un obstacle énorme à surmonter. Sa détermination exceptionnelle l'a aidée à y parvenir, mais elle n'aurait pas pu le faire seule. Son histoire montre les facteurs clés qui doivent être réunis : un système de soutien informel au sein de la famille qui apporte à la fois des encouragements et une aide pour la garde des enfants, des horaires scolaires flexibles, des cours gratuits et, dans la mesure du possible, un enseignement à distance avec un équipement de qualité.

Tiré du rapport Out of Time :

<https://plan-international.org/publications/out-of-time/>



Santé et droits sexuels et reproductifs : « Je me suis mariée uniquement parce que je suis tombée enceinte... »

L'accès des filles à la contraception en particulier, et aux soins de santé reproductive en général, est un autre facteur clé qui détermine le cours de leur vie conjugale. L'éducation sexuelle complète est souvent absente des programmes scolaires et la plupart des filles ont des connaissances très limitées en matière de santé sexuelle et reproductive avant le mariage. Il n'est donc pas surprenant que la grossesse soit l'un des principaux facteurs à l'origine des mariages d'enfants. Une fois mariées, les filles subissent une forte pression pour avoir des enfants et, dans de nombreuses relations, la contraception est un sujet controversé. Elle n'est pas toujours facilement accessible et la capacité des filles à utiliser des moyens de contraception et à planifier leur famille relève en grande partie des choix de leur mari ou, dans certains cas, de leur belle-mère :

« En ce qui concerne les services de planning familial, nous devons d'abord en informer notre mari avant de nous y rendre. Même le prestataire de services nous le dit. » Yacine, 22 ans, Niger

Ce que nous avons appris

En général, les filles estiment qu'elles doivent obtenir l'accord de leur mari avant d'utiliser un moyen de contraception. C'est ce qui a été rapporté au Népal et au Bangladesh, où, bien que la contraception soit disponible, les filles mariées doivent se plier aux exigences de leur belle-famille si celle-ci souhaite avoir un petit-enfant. De même, en République dominicaine, Ariana, 17 ans, raconte que son mari voulait un enfant et qu'elle a donc dû lui en donner un. Certaines filles, comme Samiyah en Indonésie, cachent leur utilisation de la contraception.

« Oui, [mon mari] m'a dit de ne pas utiliser de contraception... il veut avoir des enfants tous les quatre ans. Mais c'est moi qui suis fatiguée, moi qui m'occupe de nous. Je veux prendre la pilule. Je ne veux pas d'autres enfants pour l'instant. Élevons d'abord les deux premiers. » Samiyah, 23 ans, Indonésie

Au Népal, en Zambie et en Éthiopie, la pression pour avoir des enfants peut commencer quelques mois après le mariage. Beaucoup soulignent que cela conduit à des violences verbales et à des agressions de la part de leur famille et de leur partenaire.

« Je n'ai pas eu d'enfant pendant plusieurs années, et ma famille me disait sans cesse : « Tu n'as toujours pas eu d'enfant. Tu es stérile ? Tu resteras stérile toute ta vie. » Ils me mettaient beaucoup de pression. » Manita, 22 ans, Népal

Au Cambodge, les filles font état de réactions mitigées, certaines affirmant que, avant l'âge de 18 ans, les filles sont considérées par la communauté comme n'étant pas biologiquement prêtes. D'autres ne sont pas aussi sûres, certaines communautés estimant :

« ... qu'il est bon d'avoir des enfants à un jeune âge, car il devient plus difficile de concevoir et d'accoucher à mesure que l'on vieillit. » Nita, 17 ans, Cambodge

En Ouganda, presque toutes les participantes ont souligné que les filles mariées subissent une immense pression pour avoir des enfants, même si certaines résistent :

« Mon mari ne me permet pas d'utiliser la contraception. Cependant, je l'utilise sans lui en parler. Nous ne pouvons jamais décider ensemble sur ce sujet. » Judith, 23 ans, Ouganda



Une mère adolescente avec sa fille de deux ans en Ouganda © Plan International

Au Nigeria, certaines filles affirment que la communauté ou les proches n'exercent aucune pression sur les filles, car les enfants sont la volonté de Dieu. D'autres soulignent que la contraception est perçue négativement.

« Du point de vue de nos parents, ils considèrent [la contraception] comme quelque chose d'inapproprié parce qu'elle est apportée par des étrangers (des hommes blancs), mais pour nous, c'est acceptable, c'est quelque chose qui vous apporte la tranquillité dans votre vie. » Asmau, 19 ans, Nigeria.

Au Togo, la pression pour avoir des enfants est forte :

« Si vous vous mariez et que vous n'avez pas d'enfants, on se moque de vous et on pense que vous êtes une femme inutile... [les gens de la communauté diront] qu'elle est stérile, d'autres diront qu'elle s'est fait enlever l'utérus pour gagner de l'argent ou qu'elle a été maudite. » Tatiana, 21 ans, Togo

Au Guatemala, les filles ne subissent pas de pression pour avoir des enfants, mais elles ressentent plutôt la pression d'être obligées de se marier en cas de grossesse. Pourtant, Patricia, 19 ans, qui s'est mariée à 15 ans, souligne que l'utilisation de contraceptifs est mal vue et que beaucoup préfèrent que les filles aient des enfants.

Au Cambodge et en Colombie, les filles ont plus d'autonomie : les décisions en matière de planification familiale sont souvent prises de manière indépendante ou avec peu de participation du partenaire, même si dans certains cas, la résistance du partenaire persiste.

Près de trois filles sur quatre (71 %) encore scolarisées ont accès à des services de santé sexuelle et reproductive.

Dans l'ensemble, nos recherches indiquent que les possibilités d'éducation et d'emploi peuvent améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et donner aux filles un plus grand contrôle sur leur corps et leur vie. Pour celles qui ne sont ni scolarisées ni actives, l'accès est plus problématique.



Une jeune mère et son bébé en Éthiopie © Plan International

Ce que nous avons appris

Ces informations clés fournies par les filles elles-mêmes corroborent les conclusions tirées de la littérature concernant l'influence croissante des mouvements réactionnaires, conservateurs et religieux qui, en particulier en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, façonnent les mentalités et les cadres juridiques. Il est nécessaire de reconnaître et de remettre en question cette situation. Les grossesses non planifiées qui conduisent à des mariages ou des unions largement non désirés et illégaux, ainsi que l'absence de toute participation aux décisions concernant le nombre d'enfants à avoir et le moment de les avoir, constituent une violation inacceptable des droits des filles.

Questions de santé : « Je n'avais pas les moyens... »

Ce ne sont pas seulement les services de santé sexuelle et reproductive qui sont hors de portée pour beaucoup, l'accès aux soins de santé en général est également un problème. Les filles marginalisées, en particulier celles qui vivent avec un handicap, ont du mal à obtenir les services de santé de qualité dont elles ont besoin et n'ont souvent pas les moyens de les payer.

Dembe, 23 ans, en Ouganda, qui souffre d'un handicap physique à la main, explique que son manque de ressources financières l'empêche d'aller à l'hôpital si elle en a besoin. C'est également le cas d'Esneya, en Zambie, qui souffre d'une déficience visuelle :

« Je suis allée à l'hôpital, mais je n'ai pas pu obtenir de lunettes car je n'avais pas les moyens de les payer. » Esneya, 20 ans, Zambie

Les systèmes de santé dans les communautés où vivent ces filles ne parviennent pas à atteindre celles qui en ont le plus besoin et ne font guère d'efforts pour être accessibles physiquement ou financièrement :

« ... les prestataires de services sont gentils avec moi, mais les services et les médicaments ne sont pas disponibles à l'hôpital. En général, ils m'envoient à [la pharmacie] pour acheter des médicaments, mais je n'ai pas les moyens de les acheter [là-bas] parce qu'ils sont chers. » Guedi, 24 ans, Éthiopie

Pouvoir et inégalités : « La permission est rarement accordée... »

Les rôles traditionnels attribués aux hommes et aux femmes exigent que les femmes et les filles soient soumises et passives dans leurs relations sexuelles, qu'elles remplissent leurs obligations reproductives et qu'elles obéissent à leur mari. La plupart des aspects de leur vie (scolarité, planning familial, achats, travail à l'extérieur) sont régis par leur mari et parfois par sa famille.

« ... mon mari ne permet pas aux femmes de sortir de la maison. Si quelqu'un est autorisé à travailler à l'extérieur, le moment doit être opportun et cette personne doit également être capable de s'occuper des tâches ménagères. » Lopa, Bangladesh, 20 ans

Les déséquilibres de pouvoir implicites dans les mariages précoces, où les maris sont souvent plus âgés et où l'épouse ou la partenaire mineure peut vivre avec sa belle-famille, sont aggravés par les normes générationnelles liées au genre et par le manque d'éducation et d'autonomie financière des filles.

« Même lorsque les filles expriment le désir de travailler, les opportunités sont rares et l'autorisation est rarement accordée, ce qui renforce leur dépendance vis-à-vis des membres masculins de leur famille. » Esneya, 20 ans, Zambie

En tant que soutiens de famille, les maris contrôlent largement les finances familiales. Le manque d'indépendance financière et, dans de nombreux cas, le fait d'avoir une vie très limitée en dehors du foyer ont un effet dévastateur sur l'autonomie des filles. Au Niger, les femmes ont généralement besoin de l'autorisation de leur mari pour accéder à son argent : Amina peut accéder à l'argent de son mari pour subvenir à ses besoins, mais elle doit obtenir son autorisation. Bintou doit également attendre son autorisation avant de faire un achat qui pourrait « causer des problèmes entre nous ».



Les membres d'un groupe mènent des campagnes de sensibilisation pour briser les tabous et défendre les droits sexuels et reproductifs des filles au Niger © Plan International

Pour Sofia, en République dominicaine, c'est le mari qui gagne l'argent et la femme ne reçoit de l'argent que pour acheter des choses spécifiques, comme des produits alimentaires, et elle doit demander la permission. Il en va de même pour Nakry au Cambodge et Shetu au Bangladesh, dont le contrôle de leur mari sur leurs décisions financières s'étend aux petits achats alimentaires :

« Mon mari me donne 3 000 à 4 000 BDT [environ 25 à 33 dollars] pour payer les courses. Si j'ai besoin de plus d'argent, je dois expliquer pourquoi j'en ai besoin et à quoi il servira. » Shetu, 21 ans, Bangladesh

Ces exemples nous donnent une idée de l'inégalité qui caractérise la plupart des relations conjugales et du niveau de contrôle auquel les filles sont confrontées au quotidien. Seul l'Équateur fait exception, où toutes les filles prennent généralement les décisions concernant le ménage de manière égale avec leur mari.

Les données montrent clairement que le pouvoir de décision global des filles mariées, qu'il s'agisse de contraception, de mobilité ou de questions financières importantes ou mineures, est minime. Certaines filles nous ont confié qu'elles ont peur de défier l'autorité de leur mari. Elles nous ont également confié qu'elles se sentiraient plus à l'aise pour participer aux prises de décision si elles étaient moins dépendantes financièrement, si leurs maris et leurs familles les aidaient à s'occuper des enfants et si elles bénéficiaient d'un certain soutien pour les tâches ménagères. Tout cela favoriserait l'égalité au sein de leurs relations.

Points de vue des militant·es

Comment les filles peuvent-elles devenir des partenaires à part entière ?

Les militant·es contre le mariage des enfants ont défini plusieurs stratégies prioritaires pour renforcer la capacité des filles à participer aux décisions familiales. Celles-ci répondent aux défis décrits dans la section précédente et correspondent aux commentaires des filles elles-mêmes.

- ➔ 36 % des personnes interrogées ont donné la priorité à la sensibilisation aux droits et à l'accès aux services d'aide juridique. Il s'agissait de la priorité absolue des militant·es, qui ont souligné que les connaissances juridiques et la protection juridique sont fondamentales pour que les filles puissent faire valoir leurs droits au sein du foyer.
- ➔ 27 % ont cité le développement des compétences de vie et de la confiance en soi, qui constituait la deuxième approche la plus prioritaire. Cela reflète la conviction profonde que l'autonomisation des filles grâce à des compétences en matière de communication, de négociation et de prise de décision est essentielle pour modifier les rapports de force au sein du foyer.
- ➔ 25 % ont préconisé d'éduquer et d'impliquer les maris, les beaux-parents et les dirigeants communautaires. L'implication des personnes influentes au sein du foyer et de la communauté est considérée comme essentielle pour améliorer l'autonomie et la prise de décision des filles au sein du foyer.



Une jeune fille de 17 ans originaire d'Indonésie, qui participe à un projet destiné aux enfants visant à sensibiliser au mariage d'enfants © Plan International/ Lintang Hakim

5. Perspectives d'avenir : « Je ne laisserai pas mon enfant commettre la même erreur... »

Malgré les difficultés auxquelles elles sont confrontées, de nombreuses filles refusent d'abandonner leurs rêves et leurs ambitions. Elles souhaitent soit reprendre leurs études, soit disposer des moyens nécessaires pour créer leur propre entreprise.

« Je veux aller de l'avant dans les cinq à dix prochaines années pour devenir enseignante et aider d'autres filles dans le système éducatif. » Halima, 20 ans, Nigeria

Beaucoup expriment des regrets et sont déterminées à ce que la vie de leurs enfants soit différente.

« Non, je ne laisserai pas mes enfants commettre la même erreur. Je leur expliquerai que l'éducation est importante aujourd'hui. Même si mes enfants veulent se marier, je ne le permettrai pas. J'essaierai de leur faire comprendre autant que possible. Même s'ils tombent amoureux, je ne permettrai pas le mariage. » Farhana, 21 ans, Bangladesh

Au Mozambique, les participantes ont des objectifs clairs pour l'avenir, notamment terminer leurs études et poursuivre une carrière dans des domaines tels que les soins infirmiers ou la création d'entreprise. Toutes s'opposent au mariage des enfants et espèrent une plus grande autonomie et de meilleures opportunités pour les filles.

Dans certains pays, les aspirations sont limitées par les contraintes de leur vie actuelle. Au Bangladesh, rares sont celles qui expriment des aspirations autres que celles d'être de bonnes épouses ou mères. Celles qui espèrent faire des études ou trouver un emploi doutent souvent que ces objectifs soient réalisables.

En Équateur, Maria cite plusieurs professions qui l'intéressent (dentisterie, criminologie, graphisme) et dit qu'elle les évalue en fonction du coût et du temps nécessaires pour se former. Pamela souhaite faire carrière dans l'agriculture ou la néonatalogie, elle ne se voit pas avoir d'autres enfants et souhaite que sa fille ait une vie meilleure.

En République dominicaine, Fernanda veut devenir ingénieure et Mariana infirmière. Elle est actuellement à l'université où elle prépare un diplôme d'infirmière. D'autres filles souhaitent également terminer leurs études et toutes veulent que leurs enfants soient scolarisés. Leurs aspirations et leurs rêves sont puissants. Mais les forces qui s'opposent au progrès s'efforcent de maintenir les femmes et les filles à la maison, « à leur place », et trop souvent, le changement est trop lent et trop modeste.

Tout au long des recherches menées par Plan International sur les droits des filles, que ce soit dans le cadre du rapport annuel « State of the World's Girls Report » ou de l'étude longitudinale « Real Choices, Real Lives », le désir des mères et des grands-mères de voir leurs enfants, souvent en particulier leurs filles, avoir une vie meilleure, est récurrent à travers les générations. Cela se reflète dans les recherches actuelles. Mais depuis près de 20 ans, et malgré les campagnes et la législation, les attitudes à l'égard du mariage des enfants et des rôles de genre restent plus statiques qu'elles ne devraient l'être. Malgré tout, les filles avec lesquelles nous avons discuté gardent espoir pour elles-mêmes et leurs enfants. Il ne faut pas les décevoir.

Pratiques prometteuses :

contribuer à apporter des changements

Le programme mondial de Plan International visant à mettre fin aux mariages et unions précoces et forcés (CEFMU) place les filles au centre d'une approche audacieuse, fondée sur les droits, afin d'éliminer les causes profondes de cette pratique néfaste et de garantir que les filles puissent retarder leur mariage au sein de communautés qui défendent les droits des filles et l'égalité pour tous.

Mettre fin aux mariages d'enfants est un problème urgent qui nécessite des investissements concrets. Le modèle de programme mondial de Plan International fonctionne dans toutes les régions pour prévenir le mariage des enfants et soutenir les filles déjà mariées et celles qui sont séparées ou divorcées.



Ce modèle de programme est transformateur en matière de genre, à plusieurs niveaux, et s'appuie sur plus d'une décennie d'expérience en matière de programmes et d'actions de plaidoyer. Il vise à faire évoluer les normes de genre néfastes, à élargir le champ d'action des filles et à renforcer les systèmes qui protègent leurs droits. Le programme aborde à la fois la prévention et la réponse, et utilise des stratégies ciblées pour :



changer les normes et les comportements qui favorisent le mariage d'enfants et limitent la protection, l'éducation, l'emploi et la santé et les droits sexuels et reproductifs des filles et des jeunes femmes mariées ou ayant déjà été mariées ;



renforcer les ressources et les filets de sécurité pour les filles à risque et leurs familles, afin de prévenir le mariage d'enfants et d'aider les filles mariées ou ayant déjà été mariées à faire valoir leurs droits ;



renforcer la législation, les politiques et les services qui tiennent compte des besoins des filles à risque.

Nous disposons d'une gamme d'interventions, d'outils et d'approches éprouvés qui peuvent être appliqués selon différentes combinaisons en fonction de la situation et des besoins locaux ou nationaux.

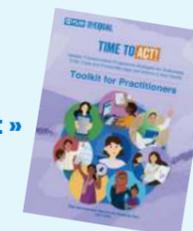
L'une de ces interventions ciblées est « Time to Act »²⁹ (Il est temps d'agir) : une boîte à outils visant à donner aux jeunes militant·es les moyens de lutter contre le mariage d'enfants.

Elle repose sur le principe selon lequel les jeunes doivent être impliqués dans les efforts visant à mettre fin au mariage d'enfants, et que leur éducation et leur autonomisation sont d'une importance vitale.

La boîte à outils Time to Act mobilise et autonomise les jeunes, en les sensibilisant au mariage d'enfants au sein de leurs communautés et en protégeant les filles qui en sont victimes.

Les changements juridiques et politiques n'ont pas suffi à mettre fin au mariage d'enfants, l'activisme des jeunes au niveau communautaire doit faire partie intégrante de la lutte.

[Cliquez ici pour télécharger La boîte à outils « Time To Act » \(Il est temps d'agir\)](#)



Les domaines d'action spécifiques sont résumés dans l'acronyme : IT'S TIME (il est temps) :

Influencer : plaider en faveur de changements dans les lois et les politiques.

Transformer : remettre en question les traditions et pratiques néfastes qui entravent l'égalité des sexes.

Services : améliorer l'accès à des services de qualité pour les filles.

Transmettre – autonomiser les filles grâce au leadership et à l'activisme

Intervenir : protéger les filles contre la violence.

Monétaire (aspect) : fournir des compétences et des opportunités pour l'autonomisation économique.

Education : garantir l'accès des filles à l'éducation.

Examen des cadres juridiques relatifs au mariage d'enfants

Conclusions tirées de l'indice des institutions sociales et du genre de l'Organisation de coopération et de développement économiques

Les recherches issues du rapport sur la situation des filles dans le monde sont basées sur les témoignages individuels de filles, ce qui permet de se plonger dans les expériences quotidiennes des filles mariées, normalement cachées au regard du public. Ces expériences, ainsi que celles des jeunes militant·es qui ont contribué à la recherche, doivent être replacées dans leur contexte. À cette fin, l'OCDE a mené une enquête approfondie sur l'environnement politique et législatif dans les 15 pays étudiés. L'analyse complète figure dans le rapport technique détaillé.³⁰ Elle fournit un cadre plus large, couvrant cinq domaines clés, qui examine les liens et les divergences entre les expériences vécues, les normes informelles et sociales qui influencent fortement le comportement des individus, et les structures juridiques essentielles à la régulation des sociétés.

Les données de l'indice des institutions sociales et du genre (SIGI) 2023 révèlent que la discrimination fondée sur le genre, ancrée dans les institutions sociales des pays, reste au cœur des inégalités auxquelles les filles et les femmes sont confrontées tout au long de leur vie. Le mariage d'enfants en est un exemple et, bien que cette pratique soit souvent acceptée socialement, elle peut avoir des conséquences désastreuses pour les personnes concernées.

Mariage d'enfants : les exceptions légales persistent

Les cadres juridiques sont essentiels pour prévenir le mariage d'enfants. De nombreux pays, en particulier en Afrique, ont réformé leur législation nationale au cours des cinq dernières années afin de fixer à 18 ans l'âge minimum légal du mariage. Néanmoins, des exceptions à l'âge minimum légal du mariage et des lois informelles persistent,³¹ créant un environnement où le mariage d'enfants continue d'être toléré et pratiqué.

Dans deux tiers des pays étudiés, l'âge minimum légal peut être contourné avec le consentement d'un parent, d'un tuteur légal ou d'un juge. Seuls la République dominicaine, l'Équateur, le Guatemala, le Mozambique et le Népal n'autorisent aucune exception dans leur législation. Cependant, même en République dominicaine, où il n'existe en théorie aucune discrimination légale formelle ou informelle, le mariage d'enfants persiste.³²

- Dans l'ensemble, la faible application des lois et les lois informelles discriminatoires peuvent considérablement entraver la lutte contre le mariage des enfants.
- Dans 12 des 15 pays, les cadres juridiques stipulent qu'il est illégal de faciliter le mariage des enfants, mais tous ces pays n'établissent pas de sanctions légales en cas de non-respect de la loi.³³

Dans presque tous les pays, les lois informelles autorisent la pratique du mariage des enfants, ce qui sape les cadres juridiques nationaux.

Responsabilités domestiques : égalité des droits sur le papier, mais aussi dans la pratique ?

Une fois mariées, les filles voient leur vie quotidienne influencée par les cadres juridiques : leur bien-être, leur sécurité et leurs opportunités dépendent en partie des lois qui régissent leur accès à l'éducation et aux soins de santé, mais qui définissent également les responsabilités domestiques, les droits de garde des enfants, la protection contre la violence domestique, les droits reproductifs et le divorce.

- Les données montrent que dans deux tiers des pays étudiés, les femmes et les hommes ont des droits égaux en matière de prise de décision au sein du foyer, et dans tous les pays étudiés, ils ont les mêmes droits en matière de garde légale de leurs enfants.
- La discrimination juridique concernant les responsabilités domestiques des femmes et des hommes est plus courante en Asie et en Afrique subsaharienne qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Dans cinq des onze pays étudiés situés en Afrique et en Asie, la législation sur les responsabilités domestiques n'est pas égalitaire ou ne s'applique pas à l'ensemble de la population.



Quelles que soient les dispositions légales, dans la pratique, les lois informelles peuvent compromettre les lois égalitaires. Cela reflète souvent des normes et des rôles sexistes discriminatoires qui limitent le pouvoir d'action des femmes au sein de la famille ou du ménage. Les données juridiques SIGI 2023 de l'OCDE montrent que des lois informelles persistent dans sept des dix pays où le droit écrit est non discriminatoire, ce qui compromet la capacité des femmes à être chefs de famille dans tous les pays sauf quatre³⁴ et limite la capacité des femmes mariées à décider où elles souhaitent vivre en Indonésie, au Mozambique, au Nigeria, en Ouganda et en Zambie. De plus, dans environ un tiers des pays étudiés,³⁵ les lois informelles créent des différences entre les capacités et les droits des hommes et des femmes à être le tuteur légal des enfants.

Autonomie reproductive : les lois restrictives peuvent constituer une menace pour la santé des filles et des femmes

Les mariages d'enfants se caractérisent souvent par des rapports de force inégaux. Il est prouvé que les écarts d'âge importants peuvent aggraver le manque d'autonomie et de pouvoir d'action des filles au sein du couple, ce qui finit par compromettre leur capacité à prendre des décisions, notamment en matière de reproduction. À cet égard, les lois peuvent jouer un rôle déterminant dans la protection des droits reproductifs des filles et des femmes, tels que le droit d'accéder à l'information, à des méthodes contraceptives sûres et abordables, à des services de santé de qualité et le droit à l'autonomie reproductive, y compris le droit à un avortement sûr et légal.

- Dans plus des deux tiers des pays étudiés, les filles et les femmes sont confrontées à d'importantes restrictions en matière de droits reproductifs.

Examen des cadres juridiques relatifs au mariage d'enfants

- Dans quatre pays³⁶, les femmes peuvent accéder à l'avortement de façon sûre et légale sans aucune restriction, tandis que dans un pays, la République dominicaine, l'avortement est interdit et criminalisé en toutes circonstances, même lorsqu'il serait nécessaire pour sauver la vie de la femme enceinte. Dans les autres pays, l'accès des femmes à l'avortement sûr dépend de circonstances spécifiques. Les données montrent également que, dans l'ensemble, l'accès des femmes à l'avortement après un viol reste très limité.³⁷

Les données juridiques du SIGI 2023 brossent en outre un tableau contrasté en ce qui concerne l'accès des filles et des femmes à une éducation sexuelle complète (ESC) et aux services de planification familiale.

Dans sept des 15 pays³⁸, l'ESC est une matière obligatoire dans le programme scolaire national. Cependant, les données mondiales montrent que l'accès à l'ESC reste limité, en particulier en Afrique et en Asie, alors que c'est dans ces régions que vit la majorité de la jeunesse mondiale.

- Parmi les 15 pays, tous sauf la République dominicaine ont un plan d'action national qui prévoit l'accès universel aux services de planification familiale³⁹ et sept pays offrent un accès gratuit ou subventionné à la contraception.

Violence à l'égard des femmes et des filles : des lois plus complètes sont nécessaires

Des recherches menées dans différents contextes à travers le monde montrent que le mariage d'enfants est associé à un risque plus élevé de violence conjugale.⁴⁰ Si les lois ne suffisent pas à elles seules à éradiquer le mariage d'enfants et la violence à l'égard des femmes, des cadres juridiques complets qui protègent les femmes et les filles contre toutes les formes de violence constituent une étape essentielle pour mettre fin à l'impunité et à l'acceptation sociale de la violence. Les données juridiques du SIGI 2023 montrent qu'aucun des 15 pays ne dispose d'un tel cadre juridique complet et que la force de la législation actuelle varie d'un pays à l'autre.

- Malgré l'absence de cadres juridiques complets protégeant les femmes et les filles, deux tiers des pays disposent de lois complètes sur la violence domestique, qui définissent et criminalisent toutes les formes de ce type particulier de maltraitance. Des lacunes juridiques persistent principalement en ce qui concerne la violence économique, qui n'est pas couverte dans cinq pays cibles d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes.⁴¹
- Si tous les pays, à l'exception du Niger et de l'Éthiopie, criminalisent les violences sexuelles domestiques, les cadres juridiques relatifs au viol pourraient être renforcés davantage. Par exemple, seuls sept pays⁴² définissent le viol comme étant basé sur le consentement. De plus, tous les pays ne criminalisent pas spécifiquement le viol conjugal, laissant les filles mariées insuffisamment protégées.⁴³

- Le féminicide n'est reconnu comme un crime en soi qu'au Mozambique, en Colombie, en Équateur et au Guatemala.
- Deux tiers des pays ciblés ont mis en place une loi, une politique ou un plan d'action national qui donne la priorité à la coordination des services et des mécanismes destinés aux victimes de violences à l'égard des femmes et des filles. Les pays ciblés qui ne disposent pas d'un tel instrument sont principalement situés en Afrique.⁴⁴

D'un point de vue mondial, l'Afrique se distingue comme un continent où un petit nombre de pays ont mis en place des lois et des stratégies extrêmement complètes, tandis que d'autres ont encore du retard à rattraper.

Le droit au divorce : une option inaccessible pour certaines femmes ?

Dans de nombreux pays, les femmes et les hommes ne jouissent pas des mêmes droits en matière de divorce.

- Parmi les 15 pays étudiés, seuls trois⁴⁵ accordent aux femmes et aux hommes des droits égaux leur permettant d'engager ou de finaliser une procédure de divorce ou d'annulation du mariage et de conserver la garde des enfants. Les moyennes régionales et l'analyse par pays révèlent que des difficultés persistent, principalement dans les pays africains et asiatiques.



Les dispositions légales régissant les circonstances ou les conditions dans lesquelles un conjoint peut demander et obtenir le divorce ou l'annulation du mariage créent des droits différents pour les femmes et les hommes au Bangladesh, au Guatemala, en Indonésie, au Népal, au Niger et au Togo. En outre, de nombreux pays prévoient des exceptions à la loi générale régissant le divorce, par exemple le code civil ou la loi sur le mariage, en fonction de la religion, ou adoptent dès le départ un système pluraliste dans lequel le divorce est régi par les lois religieuses respectées par certaines parties de la population. C'est notamment le cas dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie⁴⁶ où la loi sur le divorce ne s'applique pas à tous les groupes de femmes.

- Les lois informelles compromettent les droits des femmes en matière de divorce dans environ la moitié des pays concernés.⁴⁷ Elles peuvent créer des différences entre les femmes et les hommes dans leur capacité à obtenir la garde des enfants après le divorce, ce qui est le cas dans huit des 15 pays.⁴⁸

En résumé

Les lacunes juridiques et les lois informelles discriminatoires non seulement empêchent de mettre fin et de prévenir les mariages d'enfants dans les 15 pays étudiés, mais affectent également les droits et le bien-être des filles mariées pendant le mariage. Les normes discriminatoires persistantes, ainsi que les lois informelles et religieuses, limitent également l'accès des filles et des femmes à la justice, et ces problèmes doivent être traités.⁴⁹

En ce qui concerne les pays étudiés dans ce rapport, les données montrent que chacun d'entre eux est confronté à des défis uniques. Un aperçu des réalités juridiques dans cinq domaines clés de la vie des filles mariées montre qu'aucun des 15 pays n'est aussi égalitaire en matière de genres que ce qui est suggéré dans les lois officielles en vigueur.

Conclusion

Le rapport sur la situation des filles dans le monde de cette année s'est penché de près sur le mariage d'enfants, en se concentrant sur les détails de la vie quotidienne des filles et sur les raisons pour lesquelles cette pratique persiste. On peut donc espérer que, grâce aux informations fournies par les filles avec lesquelles nous avons discuté, une meilleure compréhension de leur situation conduira à une amélioration réelle et durable de leur vie quotidienne et de leurs perspectives d'avenir. Les attitudes et les normes sexistes néfastes dont parlent les filles, qui régissent l'acceptation par la communauté du mariage d'enfants et la manière dont il est pratiqué, doivent être considérées comme inacceptables et ne plus être tolérées comme normales.

Dans l'ensemble, l'étude a révélé des points communs frappants entre les pays et les régions du monde. Les expériences des filles qui nous ont parlé ont été largement corroborées par les observations des militant-es contre le mariage d'enfants. Les militant-es ont également formulé des suggestions claires et des priorités pratiques pour des changements qui, s'ils étaient mis en œuvre, transformeraient fondamentalement la vie des filles mariées.

64 % des militant-es contre le mariage des enfants ont identifié l'accès aux services de santé comme la priorité mondiale absolue.

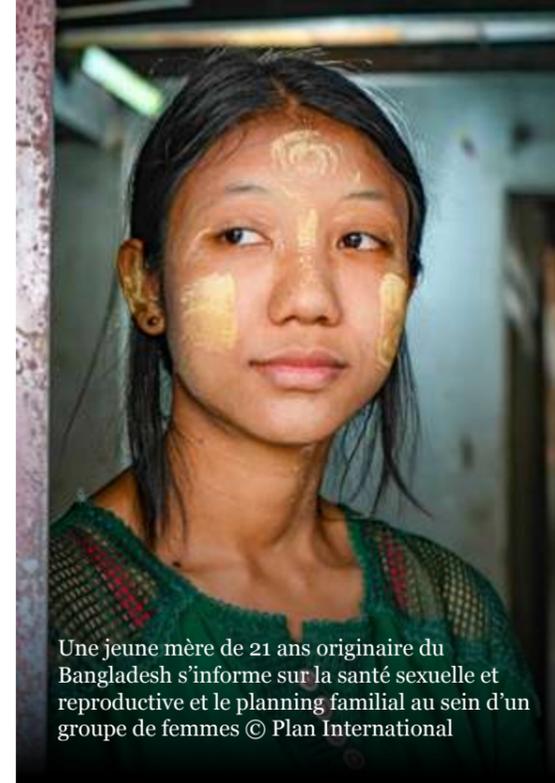
44 % des militant-es ont souligné l'importance de la formation continue pour les filles mariées.

39 % ont identifié le développement des compétences avec des aptitudes adaptées au marché et la certification comme un facteur clé de l'autonomisation économique des filles, parallèlement à des politiques d'emploi favorables.

30 % ont identifié l'accès à la protection juridique pour préserver les droits des filles dans le mariage et lorsqu'elles le quittent.



Une jeune fille de 14 ans originaire du Nigéria qui a pu échapper à un mariage à l'âge de 12 ans et reprendre ses études grâce au soutien d'un service d'aide aux enfants dans son école © Plan International



Une jeune mère de 21 ans originaire du Bangladesh s'informe sur la santé sexuelle et reproductive et le planning familial au sein d'un groupe de femmes © Plan International

Tou·tes ont évoqué la nécessité de sensibiliser le public aux normes sociales et de genre qui dominent la vie des filles et perpétuent les inégalités entre les genres. Les filles mariées sont rarement reconnues comme une population vulnérable nécessitant des interventions ciblées. Leur invisibilité et leur manque d'autonomie dans la sphère publique se répercutent sur leur vie familiale, aggravés par la différence d'âge entre les partenaires. Les filles sont pour la plupart à la merci de leurs maris, souvent beaucoup plus âgés, ou de leur belle-famille, et ont un pouvoir de décision limité dans les questions domestiques, financières et de planification familiale. Les filles qui jouissent d'une certaine indépendance en dehors de leur foyer déclarent avoir de meilleures chances d'être plus autonomes au sein de celui-ci. Aller à l'école ou au travail réduit également la solitude que tant d'entre elles décrivent, combat le stress et apporte de l'espoir pour l'avenir.

76 % des militant-es contre le mariage des enfants ont identifié le manque de services et de programmes locaux comme l'obstacle le plus urgent qui affaiblit ou réduit le soutien aux filles mariées.

52 % ont cité les croyances traditionnelles et les normes de genre profondément enracinées.

Avec 28 % des filles interrogées dans le cadre de l'étude se déclarant divorcées ou séparées (ce qui témoigne de leur courage), le rapport sur la situation des filles dans le monde de cette année a également pu fournir des informations rares sur une population largement négligée. Les filles nous ont parlé des procédures juridiques complexes qu'elles ont dû suivre pour obtenir le divorce et du fait que la clé de leur capacité à partir réside dans le soutien personnel, principalement de la part de leurs mères et de leurs proches féminines, qui les financent pendant qu'elles acquièrent des compétences ou reprennent leurs études. Nous avons également appris que les coutumes et les traditions religieuses constituent des obstacles considérables à l'égalité des droits des filles en matière de divorce. Elles ont besoin d'être soutenues pour accéder à la justice et utiliser les lois en vigueur mais non appliquées, ce qui permet à des lois informelles de contrôler la vie des filles et de limiter leurs droits.

Les filles vivant en union libre, dont les droits sont encore plus restreints que ceux des filles officiellement mariées, doivent également avoir accès à des recours juridiques et à l'information, afin d'être protégées en cas de violence ou lorsqu'elles mettent fin à une relation, y compris en matière de droits de garde. Nous avons également appris comment la marginalisation, qu'elle soit due à un handicap, à la localisation géographique ou à la caste, aggrave encore davantage le manque d'autonomie des filles mariées, en particulier leur droit d'accéder aux services publics tels que l'éducation et les soins de santé. Au Népal, Mandira, 20 ans, issue de la caste des Dalits, explique qu'elle n'a pas pu obtenir de carte d'identité, ce qui signifie qu'elle n'a pas pu bénéficier de la plupart des aides postnatales disponibles :

« Je n'avais pas la citoyenneté et la naissance de l'enfant n'avait pas été enregistrée. Nous aurions pu recevoir du riz, des œufs et bien d'autres avantages... Mais il fallait que les deux parents aient la citoyenneté et que l'enfant ait un certificat de naissance. Nous n'avons ni l'un ni l'autre, donc nous n'avons rien reçu. »
Mandira, 20 ans, Népal

Les militant·es ont constamment souligné l'importance de sensibiliser le public aux problèmes auxquels les filles sont confrontées :

- ✓ changer les attitudes à l'égard des rôles de genre au sein du foyer ;
- ✓ et à l'égard de la sexualité des filles,
- ✓ protéger les filles contre le comportement prédateur des hommes plus âgés ;
- ✓ dissuader les parents/proches/voisins de faciliter les mariages d'enfants ;
- ✓ souligner l'importance de l'éducation et de la formation professionnelle des filles, en particulier pour les filles enceintes et les jeunes mères ;
- ✓ leur permettre de prendre des décisions et écouter leur voix. Tous ces éléments ressortent de la recherche comme étant d'une importance cruciale.

Un soutien financier et émotionnel permet aux filles de quitter leur mari et d'avoir un foyer où retourner, tandis qu'un soutien psychosocial contribue à limiter les dommages causés par les abus et la violence.

« J'ai été mariée très jeune. Je n'ai pas eu le droit d'étudier ni de progresser dans la vie, j'ai été privée de tout. Mais je ne laisserai pas cela arriver à ma fille. Je veux qu'elle ait un avenir radieux, et cela ne sera possible que si elle fait des études et trouve un emploi. Le mariage précoce ne mène qu'à un avenir sombre. » Juna, 24 ans, Népal

La combinaison d'une application rigoureuse de la loi, d'un budget ciblé et d'un engagement communautaire contribuerait grandement à prévenir les mariages précoces et à protéger et promouvoir les droits des filles mariées. Bien que des cadres juridiques soient en place dans tous les pays, ils restent souvent inefficaces, très éloignés du quotidien des filles et de leurs communautés. Afin de soutenir les filles, de protéger leurs droits et de répondre à leurs besoins, ce sont ces expériences qui doivent être pleinement reconnues pour apporter un changement durable.



Une jeune Cambodgienne, mariée à 17 ans, avec sa fille de six ans © Plan International/Thomas Cristofolletti

Recommandations

Les recommandations qui suivent décrivent les principales mesures à prendre pour lutter contre les normes sociales qui favorisent le mariage d'enfants, régissent la vie des filles, font obstacle à l'égalité des genres et empêchent les filles d'accéder à la santé et au bonheur.

Ces recommandations s'appuient sur les observations et les suggestions des filles et des militant-es qui ont participé à la recherche et s'articulent autour de cinq thèmes clés :

1

Investir dans des programmes visant à lutter contre les croyances, pratiques et attentes sociales néfastes qui favorisent le mariage d'enfants, et les développer à plus grande échelle.

2

Veiller à ce que les filles mariées et celles exposées au risque de mariage précoce connaissent leurs droits, aient accès aux services dont elles ont besoin et construisent leur propre avenir.

3

Cibler le soutien aux filles mariées les plus marginalisées et les plus difficiles à atteindre, y compris les filles vivant dans des situations de crise et de conflit, ainsi que celles qui vivent en pauvreté extrême.

4

Mettre en œuvre et financer des lois et des politiques fortes pour prévenir le mariage d'enfants et garantir le soutien et l'accès à la justice pour les filles mariées.

5

Valoriser et financer le travail des jeunes filles leaders et de leurs mouvements dans le cadre de leurs initiatives visant à mettre fin aux mariages d'enfants.



Recommandations

Les gouvernements, les ONG, les leaders communautaires, les donateur-trices, les médias et les éducateur-trices doivent garantir une approche multisectorielle et coordonnée de la prévention et de la lutte contre le mariage d'enfants, et travailler ensemble pour :

Changer les normes sociales et de genre néfastes :

- Sensibiliser à la question du mariage d'enfants, en utilisant des exemples d'interventions réussies sur les normes sociales et en menant des campagnes nationales et locales pour encourager le dialogue sur cette question. Les familles, les chefs religieux et les leaders communautaires doivent être encouragés à remettre en question les normes sociales néfastes, à rejeter le mariage des enfants et à aider les filles à accéder aux services, au soutien et à l'éducation.
- Utiliser les médias pour amplifier les expériences et les appels au changement des filles mariées et changer la perception du public quant à leur capacité d'agir et leur potentiel.
- Concevoir des supports multimédias en collaboration avec des ONG et des jeunes afin de promouvoir le changement des normes par le biais de l'« edutainment » (divertissement éducatif), notamment des vidéos, des émissions de radio, de la musique et des pièces de théâtre.
- Promouvoir l'égalité des genres à la maison, les tâches ménagères ne devant pas être réservées aux filles. Encourager les membres de la famille à réduire les tâches ménagères des filles afin qu'elles aient le temps et l'énergie nécessaires pour suivre des études et des formations.
- Développer les programmes d'éducation numérique et médiatique afin de doter les adolescentes des compétences nécessaires pour naviguer en toute sécurité sur Internet, remettre en question les discours sexistes et sociaux préjudiciables, notamment ceux qui normalisent le mariage des enfants, et renforcer leur capacité à défendre leurs droits et à résister aux pressions exercées pour les pousser au mariage.

Fournir des services accessibles

- Fournir des services de santé sexuelle et reproductive accessibles et une éducation sexuelle complète aux filles exposées au risque de mariage précoce et aux filles déjà mariées.
- Garantir un accès sans stigmatisation ni jugement aux services liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, notamment la contraception, l'avortement sûr et légal, et les soins prénatals et postnatals.
- Supprimer les obstacles à l'éducation des filles mariées en leur offrant des possibilités d'apprentissage flexibles et des encouragements positifs, en collaborant avec les familles pour souligner l'importance de l'éducation des filles. Offrir des bourses d'études ou des allocations aux filles mariées défavorisées.
- Créer et financer des formations professionnelles et techniques pour les filles afin de les autonomiser financièrement et d'empêcher le mariage des enfants comme solution à la pauvreté familiale.

- Collaborer avec les employeurs pour soutenir la formation professionnelle et mettre les filles en relation avec des secteurs émergents tels que l'économie numérique et l'économie verte, leur ouvrant ainsi la voie vers un travail décent.

Se concentrer sur les filles les plus marginalisées

- Avoir conscience des risques auxquels sont confrontées les filles dans les situations humanitaires et prendre des mesures pour garantir que les programmes existants de lutte contre le mariage d'enfants soient maintenus en temps de crise et intégrés dans tous les aspects des plans de préparation aux situations d'urgence.
- Développer des programmes qui répondent activement aux besoins spécifiques des filles mariées confrontées à des formes croisées d'exclusion, notamment celles qui sont handicapées, issues de minorités ethniques ou religieuses, ou qui ont le statut de réfugiées ou de migrantes.
- Renforcer les capacités émotionnelles, psychologiques et pratiques en fournissant un soutien psychosocial et un mentorat, en formant les filles à l'action menée par les jeunes et en menant des campagnes visant à briser les normes sociales qui constituent un obstacle à l'égalité des genres et un facteur favorisant le mariage d'enfants.
- Reconnaître les répercussions psychosociales du mariage d'enfants (solitude, anxiété, peur de la violence) en offrant des espaces sûrs où un soutien psychologique gratuit et confidentiel est accessible au niveau communautaire.

Concevoir et appliquer des lois

- Garantir une approche multisectorielle et coordonnée de la prévention et de la lutte contre le mariage d'enfants, notamment en fixant l'âge minimum légal du mariage à 18 ans, sans exception, conformément aux normes internationales en matière de droits humains.
- Réformer et appliquer des lois exhaustives contre la violence de genre, y compris la violence entre partenaires intimes et le viol conjugal, et veiller à ce que des espaces sûrs et un soutien juridique soient disponibles pour les victimes de violence.

Soutenir les jeunes filles leaders et leurs mouvements

- Prendre des mesures ciblées pour garantir que les filles, les jeunes femmes et leurs mouvements participent de manière significative et en toute sécurité aux espaces de prise de décision, afin que leurs droits et leurs besoins soient reconnus et que leurs voix soient entendues.

Remerciements

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les filles, les jeunes femmes et les militant·es dont les réflexions et les expériences en matière de mariage et d'unions précoces et forcés d'enfants ont servi de base à ce rapport. Nous les remercions chaleureusement pour le temps qu'ils et elles ont consacré à notre étude et pour leur engagement.

Cette recherche a été menée par Plan International, et nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes suivantes :

Équipe du rapport : Sharon Goulds, Rédactrice en chef et autrice du rapport ; Auteurs du rapport original : Dr Keya Khandaker, Siraaj Khurram, Isobel Fergus, et Nicole Jagonase (auteurs principaux) et Dr Kit Catterson (autrice collaboratrice)

Comité de rédaction de Plan International : Dr. Keya Khandaker (Interim Research Manager and Project Lead); Siraaj Khurram (Research Manager and Quantitative Lead); Isobel Fergus (Senior Research Manager); Dr Jacqueline Gallinetti (Director, Impact Evidence and Performance) ; Zoe Birchall (Global Campaigns Lead); Danny Plunkett (Head of Content and Creative) ; Anna MacSwan (Head of Global Media and Public Relations) ; Johanne Westcott-Simpson (Policy and Advocacy Lead for SRHR) ; Tinotenda Hondo (Global Gender Equality Specialist and Global Hub CEFMU Focal Point) ; Robin Knowles (Global Media Manager) ; Antoinette Ngoma (Country Director – Plan International Zambia) ; Lazarus Mwale (Director of Programmes – Plan International Uganda).

Nous remercions chaleureusement les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et leurs observations sur le rapport : Carla Jones, Director of Communications, Plan International Global Hub ; Kathleen Sherwin, Chief Strategy and Engagement Officer, Plan International Global Hub; Damien Queally, Chief Programmes Officer, Plan International Global Hub. Alexandra (Jing) Pura, Regional Gender Transformative Programme and Policy Lead, Plan International Philippines.

Autres contributions : Nous remercions Carolin Beck et David Halabisky du Centre de développement de l'OCDE pour leur précieuse contribution © OCDE, tous droits réservés. Nous remercions également Sumaiya pour avoir rédigé l'avant-propos et partagé ses réflexions sur le mariage d'enfants. Un grand merci à Girls Not Brides : The Global Partnership to End Child Marriage pour ses précieux commentaires sur les recommandations du rapport.

Codeurs de données qualitatives : Sarah Jambert Gray, Chipiwa Maziva, Mahima Mehra, et Phoebe Olugo.

Équipes des bureaux régionaux : Nous remercions le personnel des bureaux de Plan International au Bangladesh, au Cambodge, en Indonésie, au Népal, en Éthiopie, au Mozambique, en Ouganda, en Zambie, en Colombie, en République dominicaine, au Guatemala, en Équateur, au Nigeria, au Niger et au Togo, qui a contribué à faciliter la recherche qualitative et a fourni des commentaires sur ce rapport.

Design : Jessica Nugent

Notes de fin

- 1 Plan International condamne fermement la pratique des mariages d'enfants précoces et forcés, et demande son interdiction en vertu du droit national et coutumier, ainsi que l'application pleine et effective de ces lois. Conformément à l'Observation générale n° 4 du Comité des droits de l'enfant, Plan International estime que l'âge minimum du mariage devrait être fixé à 18 ans et que cette règle devrait s'appliquer de manière égale aux hommes et aux femmes, indépendamment de toute disposition relative au consentement parental ou judiciaire.
- 2 La CEDAW, un traité international adopté par l'ONU en 1979, souvent décrit comme une déclaration des droits des femmes.
- 3 Gouvernement du Guatemala, 2009. Ley Contra la Violencia Sexual, Explotación y Trata de Personas (Decreto No. 9-2009). Guatemala City: Congreso de la República de Guatemala. Disponible à l'adresse : http://ww2.oj.gob.gt/es/QueEsOJ/EstructuraOJ/UnidadesAdministrativas/CentroAnálisisDocumentaciónJudicial/cds/CDs%20compilaciones/Compilación%20Leyes%20Penales/expedientes/14_LeyContraViolenciaSexualTrataPersonas.pdf [Accessed 21 Jul 2025].
- 4 Gouvernement de Colombie, 2025. Loi sur l'interdiction du mariage d'enfants (loi n° 2447/2025). Bogotá : Government of Colombia. Disponible à l'adresse : https://equalitynow.org/news_and_insights/colombia-outlaws-child-marriage/ [Consulté le 21 juil. 2025].
- 5 L'identification en tant que personne marginalisée découle de la réponse des filles à la question de savoir si elles s'identifiaient comme appartenant à une minorité ethnique ou religieuse, à une caste en particulier, ou si elles vivaient en situation de handicap.
- 6 Izugbara, C., Suubi, K., Afifu, C., Salami, T. and Opondo, E., 2024. The persistence of high rates of child marriage in Sub-Saharan Africa, the Middle East and North Africa, and Asia: A scoping review. Health Care for Women International, pp.1–24. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1080/07399332.2024.2385328> [Consulté le 7 août 2025].
- 7 UNICEF (n.d.) Mariage d'enfants. DONNÉES UNICEF. Disponible à l'adresse : <https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage/> [Consulté le 1 juillet 2025]
- 8 OCDE (2024) Development finance for gender equality 2024. Publication de l'OCDE. Disponible à l'adresse : https://www.oecd.org/en/publications/development-finance-for-gender-equality-2024_e340afbf-en.html [Consulté le : 11 Juin 2025].
- 9 Pour connaître la méthodologie complète, consultez le rapport technique sur la situation des filles dans le monde. Disponible à : <https://plan-international.org/publications/girls-experiences-child-marriage/>
- 10 Girls Not Brides, n.d. Child Marriage and Gender. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-gender/> [consulté le 1er décembre 2024].
- 11 UNFPA, 2025. Child Marriage - Frequently Asked Questions. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.unfpa.org/child-marriage-frequently-asked-questions> [consulté le 27 janvier 2025].
- 12 UNICEF, 2019. 115 million boys and men around the world married as children. [en ligne] UNICEF. Disponible à l'adresse : <https://www.unicef.org/press-releases/115-million-boys-and-men-around-world-married-children-unicef> [consulté le 7 août 2025].
- 13 Child Marriage Data Portal (n.d.) Global trends & SDG progress. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://childmarriagedata.org/global-trends/> [consulté le 17 jan. 2025].
- 14 ONU, 2020. A new era of conflict and violence. [en ligne] ONU. Disponible à l'adresse : <https://www.un.org/en/un75/new-era-conflict-and-violence> [consulté le 7 août 2025].
- 15 United States Mission to the United Nations, 2025. Explanation of position on the Commission on the Status of Women (CSW) Political Declaration. [en ligne] USUN. Disponible à l'adresse : <https://usun.usmission.gov/explanation-of-position-on-the-commission-on-the-status-of-women-csw-political-declaration-location-of-remarks/> [consulté le 7 août 2025].

Notes de fin

- 16 United Nations Population Fund (UNFPA), 2025. Child marriage – Frequently asked questions. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.unfpa.org/child-marriage-frequently-asked-questions> [consulté le 7 août 2025].
- 17 Ibid.
- 18 Organisation mondiale de la santé, 2024. Violence against women. [en ligne] 25 mars. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women> [consulté le 27 janvier 2025].
- 19 Seta, R., 2023. Child marriage and its impact on health: a study of perceptions and attitudes in Nepal. *Journal of Global Health Reports*, 7, e2023073. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.joghr.org/article/88951-child-marriage-and-its-impact-on-health-a-study-of-perceptions-and-attitudes-in-nepal> [consulté le 27 janvier 2025].
- 20 Nhampoca, J.M. and Maritz, J.E., 2024. Early marriage, education and mental health: experiences of adolescent girls in Mozambique. *Frontiers in Global Women's Health*, 5, Article 1278934. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fgwh.2024.1278934/full> [Consulté le 27 janvier 2025].
- 21 UNICEF, 2022. The Power of Education to End Child Marriage. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://data.unicef.org/resources/the-power-of-education-to-end-child-marriage/> [Consulté le 27 janvier 2025].
- 22 Human Rights Watch, 2024. Iraq : Unregistered Marriages Harm Women and Children. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.hrw.org/news/2024/03/03/iraq-unregistered-marriages-harm-women-and-children> [Consulté le 27 janvier 2025].
- 23 UNICEF, 2020. Child Marriage and the Law: Technical Note. [en ligne] Available at: <https://www.unicef.org/media/86311/file/child-marriage-the-law-2020.pdf> [Consulté le 27 janvier 2025].
- 24 Equality Now, 2024. 5 Things You Need to Know About Child Marriage [en ligne] Disponible à l'adresse : https://equalitynow.org/news_and_insights/5-things-you-need-to-know-about-child-marriage/ [consulté le 27 janvier 2025].
- 25 Equality Now, 2024. 5 Things You Need to Know About Child Marriage [en ligne] Disponible à l'adresse : https://equalitynow.org/news_and_insights/5-things-you-need-to-know-about-child-marriage/ [consulté le 27 janvier 2025].
- 26 Voir la section 3.2 « Cadres juridiques relatifs au mariage d'enfants : Conclusions tirées de l'indice des institutions sociales et du genre de l'OCDE » dans la version technique du présent rapport. Disponible à l'adresse : <https://plan-international.org/publications/girls-experiences-child-marriage/>
- 27 Nos résultats de recherche originaux ont été complétés par des études de cas tirées de l'étude Real Choices, Real Lives (Choix réels, vies réelles) de Plan International. Real Choices, Real Lives est une étude qualitative et longitudinale qui suit une cohorte de plus de 100 filles dans neuf pays à travers le monde, depuis leur naissance en 2006 jusqu'à leurs 18 ans en 2024.
- 28 Dalit : terme utilisé pour désigner tout membre d'un large éventail de groupes sociaux qui ont été historiquement marginalisés dans la société de castes hindoue.
- 29 La boîte à outils est disponible à l'adresse : <https://plan-international.org/asia-pacific/publications/time-to-act-toolkit-for-practitioners/>
- 30 Voir la section 3.2 « Cadres juridiques relatifs au mariage d'enfants : aperçu tiré de l'indice des institutions sociales et du genre de l'OCDE » dans la version technique du présent rapport. Disponible à : <https://plan-international.org/publications/girls-experiences-child-marriage/>
- 31 Le terme « lois informelles » désigne les lois/règles coutumières, traditionnelles ou religieuses non codifiées ou non écrites, qui décrivent des mécanismes fonctionnant en dehors du système juridique formel des lois nationales.
- 32 En 2023, 31 % des filles âgées de 20 à 24 ans avaient été mariées avant l'âge de 18 ans en République dominicaine (Centre de développement de l'OCDE/OCDE, 2023[3]).
- 33 Il n'existe aucune disposition légale spécifique en Colombie, en Équateur et au Togo qui criminalise la facilitation du mariage d'enfants. Le Cambodge, la République dominicaine, le Népal et le Niger interdisent la facilitation du mariage d'enfants, mais la loi ne prévoit pas de sanctions en cas de non-respect de la loi.
- 34 République dominicaine, Éthiopie, Guatemala et Népal.
- 35 Bangladesh, Indonésie, Niger, Nigéria, Ouganda et Zambie.
- 36 Cambodge, Colombie, Mozambique et Népal.
- 37 L'avortement en cas de viol ou de détournement de mineur n'est pas autorisé au Bangladesh, en République dominicaine, au Guatemala, au Niger, au Nigéria, en Ouganda et en Zambie.
- 38 Cambodge, Colombie, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Togo et Zambie.
- 39 Colombie, Équateur, Guatemala, Népal, Niger, Ouganda et Zambie.
- 40 (Kidman, R. (2016). Child marriage and intimate partner violence: a comparative study of 34 countries. *International Journal of Epidemiology*, 46(2), pp.662–675. Available at: <https://doi.org/10.1093/ije/dyw225> [Accessed 7 Aug. 2025]; Hayes, B.E. and Protas, M.E. (2021). Child marriage and intimate partner violence. [online] Prevention Collaborative. Available at: https://prevention-collaborative.org/knowledge_hub/child-marriage-and-ipv/ [Accessed 7 Aug. 2025]; Han, J., et al.(2025). Prevalence of intimate partner violence among child marriage victims and comparison with adult marriages: A systematic review and meta-analysis. [online] Prevention Collaborative. Available at: <https://prevention-collaborative.org/wp-content/uploads/2025/03/Han-et-al.-2025-Prevalence-of-intimate-partner-violence-among-chil.pdf> [Accessed 7 Aug. 2025].
- 41 La législation relative à la violence domestique en République dominicaine, en Équateur, en Éthiopie et au Togo ne couvre pas les violences conjugales. Au Niger, la violence domestique n'est pas interdite.
- 42 Cambodge, République dominicaine, Équateur, Éthiopie, Guatemala, Indonésie et Togo.
- 43 Les lois du Bangladesh, du Cambodge, de l'Éthiopie, du Nigeria, de l'Ouganda et de la Zambie ne criminalisent pas spécifiquement le viol conjugal.
- 44 La République dominicaine, l'Éthiopie, le Niger, le Togo et la Zambie.
- 45 La Colombie, la République dominicaine et le Mozambique.
- 46 Le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie.
- 47 Le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie, le Népal, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie.
- 48 Bangladesh, Cambodge, Équateur, Indonésie, Niger, Nigeria, Ouganda et Zambie.
- 49 Les données juridiques du SIGI montrent que des lois informelles limitent l'accès des femmes à la justice au Bangladesh, au Cambodge, au Népal et au Nigeria.



**Jusqu'à
l'égalité !**



Jusqu'à l'égalité

Informations sur Plan International

Plan International est une organisation humanitaire et de développement indépendante qui fait avancer les droits des enfants et l'égalité filles-garçons. Nous croyons au pouvoir et au potentiel de chaque enfant mais nous savons que ceux-ci sont souvent réprimés par la pauvreté, la violence, l'exclusion, et la discrimination. Et ce sont les filles qui sont le plus touchées.

En collaboration avec les enfants, les jeunes, nos soutiens et nos partenaires, nous œuvrons pour un monde plus juste en nous attaquant aux causes profondes des difficultés auxquelles sont confrontées les filles et les enfants vulnérables. Nous défendons les droits des enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte et nous leur donnons les moyens de se préparer et de faire face aux crises et à l'adversité. Nous favorisons les changements dans les pratiques et les politiques aux niveaux local, national et mondial en mettant à profit notre réseau, notre expérience et nos connaissances.

Depuis plus de 85 ans, nous avons mobilisé d'autres optimistes déterminé·es à transformer la vie de tous les enfants dans plus de 80 pays.

Ensemble, nous n'arrêterons pas. Jusqu'à l'égalité !

Plan International

Global Hub
Dukes Court, Duke Street, Woking,
Surrey GU21 5BH, United Kingdom

Tél : +44 (0) 1483 755155

Fax : +44 (0) 1483 756505

E-mail : info@plan-international.org



plan-international.org



facebook.com/planinternational



twitter.com/planglobal



instagram.com/planinternational



linkedin.com/company/plan-international



youtube.com/user/planinternationaltv